



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 19 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, à dix-huit heures et cinquante minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

**Présents :**

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE (arrivée à 20h 47min), Carole BOULET, Nathalie HABRAN, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Albert-André PINVILLE, Clément JEAN-ALPHONSE, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Lionel SAINT-PRIX, Serge SAINTE-ROSE.

**Membres absents ayant donné procuration :**

M. Robert RENE-CORAIL à Mme Myriam PINVILLE,  
Mme Marielle BOCALY à M. Lionel SAINT-PRIX,  
M. Cédric LASSEGUES à Mme Nadia ACCUS-ADAIN,  
M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN,

**Absentes excusées :** Mmes Hortanse GARLIN HAUSTANT, Bénédicte BARDOUX,  
**Absent excusé :** Néant.

**Absentes :** Mmes Stévine CELESTIN, Nathalia GUILLOIS, Laurence LOPEZE.

**Absents :** MM. David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Giovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 18 élus présents, 4 procurations, 2 absents excusés et 5 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Lionel SAINT-PRIX est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A 18h 50 min, le Maire salue et remercie les membres de l'assemblée de leur présence.

Après avoir souligné le nombre important de points à l'ordre du jour, il propose, comme il se le droit, de donner de ses nouvelles à l'issue de la présentation de Monsieur Jean-Marc SALPETRIER.

Mais il profite d'abord du moment pour présenter Monsieur Willy LAURENCE, en précisant bien « Laurencé », dans la mesure où le nom s'écrit avec un « e » à la fin et se prononce « é ».

Après avoir invité ce dernier à se déplacer afin que les élus puissent le voir, il rappelle que Madame Amantine RICHER a quitté la collectivité pour retourner à celle de DUCOS, et présente donc le nouveau DST, en la personne de Monsieur LAURENCE, qui a rejoint la collectivité le 1<sup>er</sup> juin.

Il rappelle aux élus, qu'ils soient de la majorité ou de la minorité, qu'ils peuvent entrer en contact avec le DST, et prévient ce dernier qu'il pourrait être amené à recevoir la visite de n'importe quel élu.

Monsieur LAURENCE se dit enchanté et remercie l'assemblée pour son accueil. Il explique avoir rejoint l'équipe des Services Techniques le 1<sup>er</sup> juin et avoir commencé le 2, puisque le 1<sup>er</sup> était un dimanche. Il se dit très très content d'être là, et souligne qu'il y a « pas mal de choses sur la table » à voir ensemble. Il est à la disposition des élus pour toutes les questions où conseils qu'ils souhaiteraient.

L'ensemble des élus remercient et souhaitent la bienvenue à Monsieur LAURENCE qui les remercie à son tour.

Monsieur Serge PAIN, s'adressant à Monsieur LAURENCE, émet le souhait que ce dernier soit à disposition des élus, qu'il les écoute, les entendent, et les reçoivent, parce qu'il (Monsieur PAIN) a eu un petit peu maille à partir avec son prédécesseur.

Monsieur PAIN explique ne pas connaître, ni accuser le nouveau DST, mais dit qu'il faut que l'administration sache que c'est sa mission, qu'elle est au service et non au-dessus des élus. Ces derniers ont besoin de l'administration pour travailler, d'autant que cela se passe bien souvent dans l'urgence. Il y a des problèmes à régler en urgence, même si ce n'est pas toujours le cas, et la démarche doit être de recevoir les élus et de ne pas faire de blocage.

Monsieur LAURENCE répond ne pas avoir grand-chose à dire car ne il s'inscrit pas dans cela, et sera à même de recevoir et répondre aux questions des élus tant qu'il sera disponible et présent.

Le Maire remercie Monsieur LAURENCE, et propose de continuer.

Après la désignation de Monsieur Lionel SAINT-PRIX comme secrétaire de séance, le Maire procède à l'appel des élus. Le quorum est atteint et l'assemblée va pouvoir délibérer valablement.

Il fait ensuite lecture des points à l'ordre du jour et annonce les questions diverses :

- La subvention du COS, qui connaît quelques difficultés. Il s'agit là de lui verser la somme qui lui attribuée chaque année,
- Vakans bod Lanmè,
- L'identification visuelle du CCAS, information,
- Et une question diverse déposée par Monsieur Serge SAINTE-ROSE.

Madame Esther DOMERGE MAIKOOUVA dit avoir aussi des questions. Il en est de même pour Monsieur GALY qui souhaite faire une petite intervention concernant le SMTVD, et pour Monsieur PAIN.

## ORDRE DU JOUR

- 1 - PRESENTATION DU PRE-PROGRAMME DES ETUDES PORTANT SUR LA RECONVERSION DU SITE DE L'HOPITAL, L'AMENAGEMENT DE LA PLACE GABRIEL HAYOT ET L'ANCIENNE MAIRIE**
- 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025**
- 3 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) 2025 – SMEM**
- 4 - CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE COMMERCIAL ENTRE MADAME ACHILLE BEATRICE ET LA VILLE DES TROIS-ILETS**
- 5 - CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL ENTRE MADAME LAETITIA BOCALY ROOKUAH ET LA VILLE DES TROIS-ILETS**
- 6 - RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES SOCIETES : JO SAND PIZZAS, LA CASE A GLACE ET SASU DJV TOURISME**
- 7 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS ET ORGANISMES FAISANT PARTIE DE LA COMMISSION D'ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL (CESAR)**
- 8 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « ACQUISITION D'UN BATEAU POUR L'UNITE NAUTIQUE DE LA POLICE MUNICIPALE DES TROIS-ILETS »**
- 9 - SINISTRE VEHICULE**
- 10 - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES – AVENANTS**
- 11 - ESPACES D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE « E.A.T. » - AVENANT N° 2**
- 12 - PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES ENGAGEMENTS ANTERIEURS NON RATTACHES A L'EXERCICE COURANT**
- 13 - SUBVENTION A LA FEDERATION MARTINIQUE AISE DES FOYERS RURAUX POUR LA 18EME EDITION DES DUOS AU SOLEIL**
- 14 - SUBVENTION AU COMITE CYCLISTE DE LA MARTINIQUE POUR LA 45EME EDITION DU TOUR CYCLISTE DE LA MARTINIQUE**
- 15 - PLAN DE FINANCEMENT « TROIS-ILETS AMBIANCE FRIDAY NIGHT 2025 »**
- 16 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES**
- 17 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR LE MARQUAGE AU SOL DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ILET CHARLES**
- 18 - MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACM**
- 19 - MODIFICATION D'ACTES DE CREATION DE REGIES DE RECETTES « POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE MUNICIPAL DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS »**

## **20 - REORGANISATION DES SERVICES : EVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME DE LA VILLE DES TROIS ILETS**

### **21- QUESTIONS DIVERSES**

#### **21-1 DEMANDE DE SUBVENTION DU COS**

#### **21 -2 VAKANS BOD LANME**

#### **21-3 IDENTIFICATION VISUELLE CCAS – INFORMATION**

#### **21-4 DATE DE REALISATION DU BALISAGE DES CHENEAX DES PONTONS DE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE**

Le Maire entame l'examen des points à l'ordre du jour.

#### **1 - PRESENTATION DU PRE-PROGRAMME DES ETUDES PORTANT SUR LA RECONVERSION DU SITE DE L'HOPITAL, L'AMENAGEMENT DE LA PLACE GABRIEL HAYOT ET L'ANCIENNE MAIRIE**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Les études portant sur la reconversion du site de l'hôpital, l'aménagement de la place Gabriel HAYOT et l'ancienne mairie, constituent un dossier qui date.

En effet dans un premier temps, le programme qui avait été proposé aux élus il y a quelques années de cela, portait sur la refonte de la place dite Gabriel HAYOT, avec la mairie et l'inscription du marché.

Un certain nombre de scénarii avait été proposé à cette occasion.

La municipalité a, depuis, revu complètement ce dossier en y intégrant la totalité de l'hôpital, qui a été désaffecté mais pas encore totalement rendu à la ville. Il va faire l'objet de travaux avec une priorité 2025 sur la chapelle.

La ville dispose pour cela d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la société COPILOTES, patronnée par Monsieur SALPETRIER, présent ce soir non pas pour solder ce dossier mais faire un point de situation.

Le Maire rappelle sur ce point que tout peut être modifié, et que la chapelle est une priorité puisque des études avaient déjà été faites sur elle.

La deuxième priorité est le bâtiment appelé bâtiment administratif, tout en sauvegardant le reste afin d'en tirer profit.

Le Maire répète, pour que les élus l'entendent bien, qu'il y a des priorités. Il laisse ensuite la parole à Monsieur SALPETRIER pour la présentation du dossier.

Monsieur Jean-Marc SALPETRIER salue les élus et se présente. Il est membre de la société COPILOTES et intervient en tant qu'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Il se dit très heureux d'être là parce c'est une étape importante du projet. Il s'agit en effet de son commencement et non de son solde. Il a coutume à dire qu'un projet c'est comme un iceberg. Il y a toute une partie cachée que l'on ne voit pas, mais qui finalement prend beaucoup de temps.

Et quand on finit par voir des bonshommes et des machines sur un chantier, c'est que pratiquement le projet est terminé. Et celui-ci est actuellement au stade de ses fondations.

La mission qui lui a été confiée est d'accompagner la ville en tant qu'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, c'est-à-dire qu'il vient aux côtés de la ville, « comme s'il était la ville », portant ses intérêts et lui apportant conseil, la décision revenant de toutes façons à l'édilité.

Il a été missionné en juillet 2022, et l'objet de sa mission est de pouvoir amener à réaliser un programme c'est-à-dire un document qui va formaliser les besoins auxquels répondre pour, in fine, faire les travaux.

Ce programme permettra de désigner un maître d'œuvre, qui est celui qui devra mettre en œuvre en apportant la partie esthétique et la partie technique. C'est un architecte des bureaux d'études. Pour cela un appel d'offres sera réalisé et des objectifs lui seront donnés.

In fine, il établira un cahier des charges pour désigner les entreprises. Et ce n'est qu'à ce moment que, suite à un appel d'offres, les travaux commenceront.

Donc, le processus est que des besoins sont exprimés par un programme qui va permettre de consulter un maître d'œuvre, qui lui-même permettra de consulter des entreprises pour arriver in fine aux travaux.

La ville est donc au début d'une démarche longue, et c'est la raison pour laquelle il y a l'image de l'iceberg. Cela prend beaucoup de temps. Souvent les citoyens ne le comprennent pas : « poutchi sé bagayi ta la ka pran tou sa tan ». Et bien parce qu'en fait les fondations prennent du temps.

Monsieur SALPETRIER se dit honoré de pouvoir présenter à l'assemblée un préprogramme dont la validation est nécessaire. Il sera donc demandé aux membres du Conseil municipal de valider ce préprogramme avec un certain nombre de variantes, notamment au niveau de la place et de la mairie, de façon à leur permettre de poursuivre.

Il précise qu'il n'est pas l'auteur des études. Son rôle a consisté, une fois qu'il a été missionné en juillet 2022, à établir le cahier des charges du programmiste, en définissant ce qui allait lui être demandé.

Ce cahier des charges a été fondé sur un copil mis en œuvre dès décembre 2022, réunissant les Affaires Culturelles, l'Espace Sud, la CTM, le Rectorat qui s'est joint par la suite, la Fondation Clément, et l'Architecte des Bâtiments de France parce qu'il s'agit d'un bâtiment classé.

L'objet stratégique du Maire à travers ce copil, c'est d'agrégner un certain nombre d'approbations, notamment eu égard aux financements futurs en particulier ceux qui seront demandés à l'Etat pour la réalisation de ce projet.

Il a donc réalisé pour le compte de la mairie et avec son concours bien entendu, le cahier des charges du Programmiste.

L'intérêt c'est qu'il y a une unité globale, c'est-à-dire que l'ancien hôpital, qu'il a proposé d'appeler Centre Khokho (et pas Centre culturel Khokho - il expliquera par la suite pourquoi), l'ancien hôpital vit avec la place Gabriel HAYOT et cette dernière vit avec la mairie. L'un réagit sur l'autre et il est donc important d'avoir une vision globale.

L'appel d'offres a eu lieu pour les programmistes en 2023, et trois groupements ont été définis. Un premier a eu lieu fin 2023 autour du mandataire EMBASE qui est intervenu pour le centre Khokho. Ce même mandataire a aussi été lauréat pour le lot relatif à la place Gabriel HAYOT, et un groupement dit LAVALL a été lauréat pour la mairie.

C'est un marché de 44 000 € pour la place Gabriel HAYOT en termes de programmistes, de 77 000 € pour la mairie et de 240 000 € pour le centre Khokho.

Des moyens importants sont donc mobilisés. Cela garantit à la ville, qu'une fois le besoin défini et que l'on ait pris le temps de discuter, que les fondations sont solides et que l'on est assuré de pouvoir aller jusqu'au bout du projet.

Cette introduction faite, Monsieur SALPETRIER propose, avec l'accord du Maire, de commencer par l'élément central qu'est le Centre Khokho.

### Le Centre Khokho

Le choix de la dénomination Centre Khokho au lieu de Centre culturel Khokho paraît anecdotique comme ça, mais est fondamental. Pour le Maire en effet, la viabilité économique d'un projet est importante, et dès le départ la consigne a été « pa fè an bagay ki » est attaché à la ville, avec tous les financements dont elle ne dispose pas.

Cette unité doit vivre, et doit être économiquement viable. Et si le vocable centre culturel avait été employé, déjà dans l'idée ce serait la mairie, ce serait un centre culturel.

Et donc ce vocable Khokho a été choisi par rapport à cet élément fort qui est qu'il faut que cela vive économiquement seul et que cela se tienne seul.

Dans les études qui ont été commandées, notamment pour le Centre Khokho, il y a un budget prévisionnel, des cahiers des charges par rapport aux AOT qui sont demandés, et tout un volet juridique qui accompagnera la partie construction.

Donc dans les 240 000 €, et donc dans le programme qui est demandé, outre la partie dure, il y a aussi la partie gestion qui a été commandée au groupement, de façon à ce que l'on puisse d'ores et déjà présager du fonctionnement souhaité. Et c'est ce qui transparaît avec les prémisses de fonctionnement dans le document présenté.

(Remarque : Monsieur SALPETRIER utilise l'écran pour sa présentation.)

Le Centre Khokho se compose d'un ensemble de bâtiments classés (pas inscrits), qui expliquent la présence de l'ABF et des Affaires Culturelles : le bâtiment où se trouvait l'accueil, les deux bâtiments d'hébergement, les deux bâtiments bas et bien entendu la chapelle. Et l'idée est de conserver tout cela, sachant que de toutes les façons la mairie n'a pas trop le choix.

Toutefois, seules les façades sont classées, et donc pour peu que l'on garde les façades, il est possible de faire ce que l'on veut à l'intérieur.

Donc dans l'idée, c'est qu'il puisse y avoir :

- Une zone dite Centre Khokho avec une délégation de service public sur l'espace comprenant une salle d'exposition, un centre de conférence et de projection débat, et la chapelle. (Pour aider à visualiser : côté gauche de l'allée centrale de l'établissement à partir de l'avenue)
- Et un autre espace avec des AOT (autorisation d'occupation temporaire) ou des appels à manifestation d'intérêt. Là aussi le cahier des charges a été défini par la ville, mais l'animation est externalisée avec de ateliers de résidence et des ateliers boutiques. L'idée c'est de pouvoir faire marcher le commerce. (Pour visualisation : à droite de l'allée).

Ces deux espaces seraient « clôturés », et la circulation qui les sépare serait rendue publique (de l'avenue de l'Impératrice Joséphine à la rue Des Grottes). La barrière, telle qu'elle est aujourd'hui, n'existera donc plus.

Le centre médical demeure. La salle d'exposition va tourner autour de Khokho, car la ville a en effet la richesse d'avoir cet artiste incroyable, et il s'agira de valoriser ses œuvres à travers cette salle d'exposition. Et enfin la chapelle accueillera les trésors de l'église.

Il s'agit donc d'un périmètre de gestion qui comprend ces ensembles-là, charge au délégué de trouver l'équilibre sur un cahier des charges écrit par la ville.

Il y aura aussi un jardin d'exposition, parce que Khokho a fait des œuvres monumentales partout dans la Martinique, et l'idée serait de pouvoir éventuellement reproduire un certain nombre d'entre elles.

Une ligne directrice artistique sera donnée dans le programme. Elle n'est actuellement pas évoquée, parce qu'il s'agit d'abord de permettre cette première phase de préprogramme. Il sera possible d'aller plus loin ultérieurement, et Monsieur SALPETRIER fait savoir qu'il aura le plaisir, si le Maire le souhaite, de pouvoir préciser in fine le programme tel qu'il apparaîtra.

Le budget pour ce projet est de 4 400 000 €. C'est bien entendu du prévisionnel, et en général cela ne descend jamais. Et avec le contexte, c'est amené à bouger. Il vaudrait donc mieux tabler entre 4 et 5 millions en gros, pour les travaux parce qu'après il y aura de la maîtrise d'œuvre etc.

Avant de terminer la présentation du Centre Khokho, Monsieur SALPETRIER revient pour préciser l'emplacement, en façade, de la police et d'un restaurant qui pourrait être loué ou sous AOT.

Il propose ensuite de passer à la place Gabriel HAYOT.

Monsieur PAIN l'interroge sur le choix qui a été fait pour le couvent.

Monsieur SALPETRIER, après avoir compris qu'il s'agissait du bâtiment des sœurs, explique que l'ABF a, à plusieurs reprises, insisté sur son souhait qu'il soit conservé notamment par « rapport à la structure de la place Gabriel HAYOT, par rapport à la fermeture ». C'est une surface qui existe et qui, dans le préprogramme qui est présenté, permet d'accueillir l'Office du tourisme.

Le Maire intervient pour expliquer que dans son pré-arrêté, la DAC avait classé la totalité de l'espace (la cuisine, les modulaires etc.), à l'exception du bâtiment de psychiatrie. Il demande donc au DGS de voir avec Monsieur MARIETTE, la semaine prochaine, afin qu'un courrier, spécifiant ce que la ville maintient, lui soit adressé.

Sur ce point, la ville qui envisageait d'enlever la maison des sœurs dans le but d'avoir une ouverture sur la chapelle, la maintiendra au final, parce que la DAC qui est une dame, y tient.

L'ambition maintenant est de pouvoir par la suite faire l'acquisition / échange avec la famille LAROSE pour permettre dans un temps futur d'avoir une vision d'ensemble permettant de voir la chapelle depuis la place Gabriel HAYOT.

(Se basant sur les plans et schémas du dossier, le Maire explique que sans la maison LAROSE, la chapelle peut être vue depuis l'église).

Pour cela, il faudra négocier avec la famille LAROSE. Cela prendra peut-être du temps, parce qu'il faudra expliquer à la famille afin qu'elle puisse comprendre le pourquoi. Il ne s'agit pas d'acheter pour acheter, mais plus d'un échange, d'un achat / échange.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions sur la partie hôpital.

La partie hôpital (en bleu pâle sur le plan) resterait quasiment sous couverture municipale.

L'autre côté (en rose sur le plan) resterait bien sûr sous couverture municipale mais sous une autre formule. Hormis la partie déjà occupée par la police municipale avec le PC de

vidéosurveillance, le reste des bâtiments sera loué sous AOT avec un ou deux restaurants, tout dépend.

Il restera donc à lancer par la suite l'appel à manifestation d'intérêt avec un montant de loyer digne de ce nom, pour pouvoir permettre de couvrir les frais d'entretien de ces bâtiments, sans quoi cela coûtera excessivement cher à la collectivité.

Les 4 millions correspondent aux travaux. La ville pourra trouver des subventions État, CTM, Europe et autres.

Mais c'est le fonctionnement quotidien qui coûte, et il n'y a pas de subvention pour fonctionner.

Le Maire demande s'il y a des questions sur la partie hôpital.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si ces frais de fonctionnement ont déjà été évalués.

Le Maire répond qu'ils ne l'ont pas encore été. Les sommes présentées par Monsieur SALPETRIER correspondent aux travaux. Comme il l'a dit, ce sont des évaluations, et on sait pertinemment qu'elles ne pourront qu'augmenter et non baisser.

Monsieur SAINTE-ROSE demande « si la destination globale de ce projet c'est d'une part, un lieu d'exposition, un lieu de vie, un lieu à usage locatif où il y a une grosse partie administrative à l'intérieur également ».

Le Maire répond ne pas savoir si cela peut être qualifié d'administratif. L'OTI sera dans la maison des sœurs, on va dire que c'est de l'administration, mais il devra payer un loyer. Les deux maisons dites de retraite d'hier serviront de salle d'exposition Khokho et de résidences d'artistes. Il faudra maintenant trouver le financement du fonctionnement.

La visite de la chapelle ne doit pas être gratuite. Ce sera peut-être l'Office du tourisme qui sera en charge de la visite et du paiement, comme cela se fait à Saint-Pierre pour la visite de leur musée. Il faut que les gens entendent que ce ne sera pas gratuit, sauf peut-être pour les écoles ou pour la journée européenne du patrimoine où il y a effectivement une journée de gratuité.

Il faudra payer. Ce sera un musée vivant, car ce ne seront pas toujours les mêmes objets qui seront exposés. Vu le nombre d'objets dont dispose la commune, vu le nombre d'objets qu'elle a déjà restauré, ça va nécessairement tourner puisque la chapelle n'est pas extensible.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si cela veut dire qu'il y aura un gestionnaire dédié à cela.

Le Maire répond par l'affirmative en précisant que c'est pour la partie bleue.

Monsieur SALPETRIER ajoute que l'idée c'est que ce soit une DSP, qui va définir le cahier des charges ainsi que les équilibres entre les recettes dites d'exploitation et éventuellement, à minima, les apports...

Le Maire explique que l'on parle de DSP, parce que comme pour la crèche il y a une part de compensation communale, puisque les recettes de celui qui gérera ne permettront pas de couvrir les frais de fonctionnement d'un équipement musée et compagnie. Il ne faut pas se faire d'illusions sur ce point.

Par contre de l'autre côté, la commune doit au contraire tirer profit de ses équipements comme tout propriétaire qui dispose d'un local.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Oui comme je l'avais demandé au début à Monsieur SALPETRIER, justement pourquoi on n'avait pas mis Centre culturel, puisqu'au départ on avait beaucoup parlé de ça, Centre culturel, et il a expliqué déjà pourquoi Centre Khokho et pas Centre

Page 8 sur 47

culturel effectivement. Et, quand je regarde le projet, si justement on l'a appelé Centre Khokho, comme au départ on avait dit Centre culturel en voyant vraiment culture, est-ce qu'on a prévu ailleurs, puisqu'apparemment on ne l'aura pas là puisqu'on a juste l'espace de résidences, est-ce qu'il est prévu ailleurs que là, un lieu d'expression corporelle artistique que les artistes puissent s'exprimer dans la globalité de leurs arts respectifs. »

Le Maire répond que, dans l'organisation de la collectivité, il est prévu que le centre scolaire soit dans le centre bourg afin de permettre effectivement d'y garder une activité, parce qu'enlever les écoles et les mettre à l'extérieur du bourg, c'est le tuer. Il ne faut pas se faire d'illusion. L'église n'est pas suffisante pour maintenir une activité d'hommes et de femmes qui rentrent et qui sortent dans un bourg.

C'est la raison pour laquelle l'école a été maintenue. Malheureusement, le nombre de classes ne cesse de diminuer. Elles sont au nombre de 16 alors qu'il y en avait 26. Soit 10 classes disparues en l'espace de ces cinq dernières années.

L'école îlet Charles serait destinée demain à recevoir le Centre culturel puisqu'on ne peut pas dire là que l'ex école Sixtain ou l'ex école Charles seraient adaptés puisqu'elles vont être démolies.

Le Maire ajoute que la proposition de la dénomination Centre Khokho ne vient pas de lui, mais du copil parce que l'on va y retrouver les œuvres de Khokho ainsi que ses interprétations ailleurs, que ce soit :

- Le 22 mai à Trénelle, sous forme d'expression d'autres artistes qui vont interpréter ce qu'il a voulu dire sur la place du 22 mai de Trénelle.
- Ce qu'il a voulu dire sur les façades du Centre des Arts à Pointe-à-Pitre, à Sainte-Anne, parce qu'il a beaucoup plus d'œuvres sur les murs de bâtiments publics en Guadeloupe qu'en Martinique, la Guadeloupe ayant eu beaucoup plus de maires communistes.

Maintenant il est du devoir de la ville de ramener ces choses-là dans sa commune natale, et ne pas laisser uniquement Monsieur Bernard HAYOT faire ce travail, même s'il l'a fait une première fois. C'est ce qui a été évoqué lors des réunions de pilotage.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur SAINTE-ROSE, reconnaît qu'il est tout-à-fait normal que sa ville rende hommage à Khokho, puisque celui-ci l'a imprégnée, puis demande si le montant prévisionnel intègre le volet parasismique pour ces bâtiments qui sont vieux.

Le Maire répond par la négative et explique que tout un travail sera fait, tout un travail de bureau d'études qui analysera le renforcement et autres choses de ce genre, éventuellement sur les bâtiments à rez-de-chaussée mais surtout pour le bâtiment des sœurs.

C'est la raison pour laquelle il y a eu cette discussion avec la DAC, où le Maire a attiré son attention sur le fait qu'il y aura un service public à l'intérieur. Sa réponse a été qu'il y a plusieurs façons de contenir une façade dans le cadre du parasismique. C'est pourquoi Monsieur SALPETRIER a dit que l'on pourra faire ce que l'on veut à l'intérieur, mais que la façade sera maintenue.

Donc même si le bâtiment est classé, cela pourrait changer à l'intérieur, mais la façade du bâtiment des sœurs ne changera pas.

Monsieur PAIN souhaite porter un complément d'information quant à la valorisation de Khokho. Madame DOMERGE MAIKOOUVA et lui-même ont participé à la visite d'une infime partie des œuvres de Khokho avec la « Société des amis des archives ».

Ils sont partis du Lamentin, pour arriver aux Trois-Îlets, en ne faisant que ces deux communes, sans s'arrêter au Saint Esprit ou ailleurs. Cela leur a pris la matinée pour visiter les œuvres de Khokho, y compris celles que la ville a installées dans le domaine public, sans toutefois aller « Chez Jojo » à l'Anse à l'Ane et à l'Impératrice Village à l'Anse Mitan.

Le projet lors de la mise en place de la Route de l'Identité Iléenne était de faire en sorte que l'on puisse visiter les œuvres publiques de Khokho sur toute la Martinique, ce qui pourrait prendre deux ou trois jours de visite, pour ensuite arriver aux Trois-Îlets et voir le centre Khokho.

Madame ROUVEL revient sur la dénomination du centre. Comme l'a dit Madame DOMERGE MAIKOOUVA, c'est vrai qu'il n'y a pas de dénomination derrière le centre. Cela reste donc quand même flou pour un quidam. On sait que Khokho est un artiste, mais Centre Khokho c'est quand même flou pour quelqu'un à qui on dit "Eh bien je vais au Centre Khokhoo". On ne sait pas ce qu'on peut y trouver, ce n'est pas direct comme visuel.

Monsieur SALPETRIER explique que c'est une dénomination de projet, pour amener le projet.

Madame ROUVEL le conçoit mais fait quand même la remarque.

Le Maire rappelle que rien n'est figé, et confirme que c'est pour la présentation du projet. La décision a été prise de ne pas mettre « culturel » dans la dénomination, parce que tout de suite cela équivaudrait à de la gratuité.

Il reconnaît ce que dit Madame ROUVEL, à savoir ce que va déterminer demain pour les gens la dénomination Centre Khokho, mais il n'est pas d'accord pour mettre culturel derrière, parce que dans la mentalité locale, pour celui qui va l'entendre, et ben tout bagayi gratui an didan an. Sé ta la komun' tout bayi la... Donk yo pa kay menm lé achté an sorbé...

Monsieur SAINTE-ROSE ajoute qu'un centre culturel c'est un autre type d'espace, c'est encore autre chose.

Le Maire le confirme et poursuit en disant que même si le nom Khokho était positionné devant le mot culturel ..., « pour nous martiniquais, culturel = gratuit. »

Monsieur PAIN souhaite faire une remarque sur l'état des établissements publics à caractère culturel tels que Pagerie, fonds Saint-Jacques, Val-d'Or. A l'occasion d'une randonnée pendant les vacances, il y a deux ans de cela, ils sont passés devant Val-d'Or et ont vu qu'il y avait des arbres qui poussaient à l'intérieur. Ils y sont repassés cette année et les arbres continuent de pousser à l'intérieur.

Il ne dit pas qu'il ne faut pas dépenser de l'argent pour restaurer ces sites. Bien au contraire, il souhaite même que soient valorisés le moulin à vent de Vatable, le moulin à bêtes, le moulin du golf dont tout le monde ignore l'existence. Il trouve qu'ils ne sont pas suffisamment valorisés. Mais vu l'état dans lequel se trouvent ces sites, il se dit qu'il y a un problème dans la gestion publique d'espaces qui selon lui devrait être privée. Quand il voit en face ce que fait Monsieur Bernard HAYOT en termes d'investissements, quand il voit Saint-Pierre et compare, il a l'impression qu'il y a un problème dans la gestion publique.

Le Maire répond que l'on ne va pas faire de comparaison avec le secteur privé.

Il s'en suit quelques échanges hors micro, avant que le Maire ne prenne le cas de l'association Pagerie.

Cela fait neuf ans qu'il n'en est plus le président, et Madame Line Rose BEUZE vient de lui remettre le dossier en lui disant "Arnaud, le dossier est resté bloqué depuis que tu es parti jusqu'à maintenant". Il doit donc le reprendre tel qu'il l'a laissé il y a neuf ans.

Il n'est plus président de l'association depuis 2015, et ne l'a été simplement que parce qu'il était conseiller général. N'étant plus conseiller, il avait alors renvoyé tous les documents. Le personnel a été titularisé par la suite etc., et il reprend donc l'association de Pagerie neuf ans après.

Monsieur PAIN précise qu'il parle du management.

Le Maire répond qu'il s'agit là d'un problème crucial, et qu'il ne faut pas tomber dans la même situation aux Trois-Ilets. Il faut trouver les moyens, maintenir l'activité, maintenir quelque chose...

Monsieur PAIN explique que c'est ce qu'il dit, mais que pour cela justement il pose le problème du management. Il prend l'exemple d'un musée. Qu'on le veuille ou non, ils sont fermés les samedis après-midi, dimanches, jours fériés, jours où les gens sont libres pour les visiter. C'est la raison pour laquelle il pose le problème du management privé et du management public qui sont différents. Monsieur LAROSE carbure à la Savane des esclaves.

Le Maire répond que tout le monde le sait, et propose de poursuivre parce qu'il y a 29 points à l'ordre du jour.

Monsieur SALPETRIER, pour reprendre la balle au bond rapidement, ajoute que c'est la raison pour laquelle il y a des AOT et DSP. Ainsi, la ville donne la direction et la gestion est déléguée avec derrière un loyer.

(Le Maire invite à passer à la mairie)

Ensuite par rapport au côté culturel, en fait tout cela est quand même artistique et culturel, que ce soit le restaurant... (échanges divers hors micro) et ça devient un lieu de vie du fait que ce soit traversant. L'esprit est artistique et culturel.

Et par rapport à la remarque relative au fait que Khokho soit partout, c'est justement cela qui va permettre de glaner des fonds Etat parce que ce n'est pas uniquement les Trois-Ilets, et aussi d'avoir des fonds CTM parce qu'en fait cela invite à visiter toute la Martinique.

Monsieur SALPETRIER propose ensuite de passer à la partie place Gabriel HAYOT.

## PLACE GABRIEL HAYOT

Monsieur SALPETRIER rappelle que l'on est au stade de préprogramme, et explique que l'idée est toujours la même à savoir pouvoir établir un programme qui va permettre de nommer une maîtrise d'œuvre.

Il présente le projet qui va comporter plusieurs variantes (plan présenté à l'écran). Par rapport à la situation actuelle, il y a un grand parvis et l'impossibilité de circuler comme cela se fait actuellement. Il y aura donc un plan de circulation un petit peu différent de façon à pouvoir rendre toute une partie piétonne (partie indiquée à l'écran – vraisemblablement devant l'église).

Pour autant, même s'il y a des habitants à proximité, le commerce marche aussi avec des gens de passage, et donc toute une zone de parking est créée de façon à pouvoir irriguer le marché qui est alors valorisé et non plus caché.

Le scénario consiste donc en :

- Un marché couvert, et un marché extérieur avec des places de stationnement entre le marché couvert et l'avenue de l'Impératrice Joséphine (remarque : la retranscription est quelque peu modifiée ici afin de faire savoir de quoi il est question en l'absence de l'écran). L'idée c'est que ce marché soit bien irrigué et bien visible, et non plus caché derrière les bâtiments.
- De l'espace public devant l'église,
- Suppression de la voirie devant le parvis,

l'objectif étant de pacifier la place, et en faire un lieu de vie en lien naturellement avec le Centre Khokho. Le coût des travaux est évalué à 1,2 million d'euros.

Monsieur SALPETRIER propose de voir les différentes variantes de ce scénario.

#### Variante N°1

Sachant qu'il y a eu débat sur le monument aux morts, cette variante propose de le mettre juste avant/à côté de la boulangerie. Les travaux seraient alors évalués à 1,3 million d'euros.

#### Variante N°2

Cette variante consisterait en plus à supprimer la mairie et avoir plus de places de stationnement. Le montant des travaux serait à peu près du même ordre, mais un peu plus cher puisqu'il y aurait la démolition de la mairie existante.

L'idée c'est de pouvoir :

- Pacifier la place Gabriel HAYOT et y avoir une déambulation facile.
- Mettre en valeur le marché et son activité avec une partie intérieure et une partie extérieure.
- Rendre piétonne la zone devant l'église.

C'est ce qu'il faut retenir de ce scénario pour à peu près 1,3 million à 1,4 million de travaux.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Juste une question. Au niveau de la partie qui va devenir piétonne, quand on parle de revoir un petit peu la circulation, est-ce qu'on aura en fait une petite circulaire ? Parce que si je vois un petit peu comment la ville est, on passe par la rue Neuve, on passe là là là, après ça devient piéton, et est-ce qu'on n'aura pas quand même un souci parce qu'on a après la rue .... de la bibliothèque c'est ça ? Qui emmène à la bibliothèque ?... celle qui est là ... la rue Bon temps, et le parking qui est en face du marché, en fait c'est ce qu'on a d'existant ? qui est tout près de la voie principale. »

Monsieur SALPETRIER : « Il est ici pour l'instant. »

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Il est ici pour l'instant. »

Monsieur SALPETRIER : (inaudible car simultané avec Madame DOMERGE MAIKOOUVA).

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Il sera déplacé... (Monsieur SALPETRIER – INAUDIBLE) Il sera déplacé. D'accord. Et au niveau de... de .... si je regarde ce plan-là, ça... justement ça me projette sur justement la circulation de la ville en fonction de ce pôle économique qu'on est en... socio-économique qu'on est en train de faire, parce que moi je vois ça hein, centre socio-économique Khokho c'est un peu ça, et je vois un peu le... la circulation globale quand le projet justement avancera, est-ce qu'on est sûr de notre coup ... si on enlève justement, en mettant piétonnier devant l'église, il faut penser quand même à une petite circulaire... à une petite circulaire. C'est-à-dire que comme on enlève ça, il faut une petite circulaire je pense. Est-ce qu'on s'est projeté sur ça pour voir la circulation globale de la ville par rapport à l'implantation de ce centre socio-économique. »

Monsieur SALPETRIER répond que Les Petites Villes de Demain ont fait une étude. Il ne dispose pas de plan plus large pour montrer la cohérence globale, mais reconnaît que Madame DOMERGE MAIKOOUVA a raison, on rentre et il faut sortir à un moment donné.

Le Maire rappelle que ce sont des propositions.

Monsieur Albert André PINVILLE, dans la mesure où l'on parle beaucoup de la place Gabriel HAYOT, rappelle qu'un débat relatif à la question de changement du nom a été levé. Monsieur Gabriel HAYOT est celui qui, le 9 février 2009, passa dans « Les derniers maîtres de la Martinique ». Et puis le béké c'est ce qu'il y a de mieux, avec un passé esclavagiste. Il pense donc qu'à un moment on devrait... (intervention hors micro qui donne lieu à la réponse suivante :) ... et ben oui... et bien

Ayi gadé choz la, ni dé moun dé bétché ki pa pasé sé Hugues Despointes épi Gabriel HAYOT... et puis la rue Joséphine...)

(Nouvelles nombreuses interventions hors micro).

Le Maire intervient pour dire que c'est pour l'instant la dénomination de la place, et propose de continuer. C'est comme parler de l'hôpital alors qu'il n'y a plus d'hôpital.

Là il est question de la place. Donc, il y a la topographie et un certain nombre de choses. Malheureusement, à la Martinique, on passe quasiment devant toutes les églises. Il y a très peu d'endroits où il y a véritablement un parvis plus ou moins large, comme c'est le cas à Rivière Salée et peut-être Ducas. Mais quand on passe, ne serait-ce que devant la cathédrale de Fort-de-France, on est quasiment à l'intérieur. C'est la même chose au Marin, à Sainte-Anne, à Rivière-Pilote ... (Intervention hors micro)

Il s'agit donc de trouver comment faire pour maintenir cette circulation. C'est ce qui explique que, dans le cadre de l'aménagement de la place, l'office du tourisme saute pour donner de la place et permettre une circulation qui serait un peu éloignée de l'église, peut-être d'un ou de deux mètres, car aujourd'hui la circulation est vraiment collée aux sept marches du bâtiment.

Il faut donc trouver comment sortir de ces sept marches, avec peut-être 2 ou 3 m de plus qui permettraient effectivement une circulation. La commune est propriétaire du terrain dit terrain ALLARD, et il y a donc possibilité pour le bureau d'études d'élargir un peu le parvis de l'église. Mais il ne sera malheureusement pas possible d'éviter cette circulation vers le front de mer, parce que les bus, les camions les ceci ne pourront pas y accéder par la rue Bontemps ou de la Reine Hortense. C'est impossible.

On sera donc toujours contraint de passer devant l'église. C'est exactement comme passer devant la cathédrale de Fort-de-France.

En ce qui concerne la mairie, il faudra la reconstruire. Ça, ce sont les études. Il est évident qu'elle n'est plus parasismique. Rendre un bâtiment existant parasismique coûte aussi cher que la démolition reconstruction.

Donc la ville s'orienterait vers la démolition reconstruction. Le centre administratif resterait et la mairie serait la mairie de prestige, avec bien sûr le bureau du Maire, l'État civil, la salle des mariages, des choses de ce genre. Tout cela devrait se retrouver dans cet espace qui est restreint, parce qu'il n'y a pas suffisamment de place pour envisager de construire avec suffisamment de bureaux, de ceci...

Avec le personnel, qui dit 30 agents dit 30 voitures, on le sait pertinemment bien. Il faudrait donc faire un parking sous-sol recevant 30 voitures, des choses de ce genre, et l'on se retrouverait dans des montants qui n'ont rien à voir avec les évaluations qui ont été faites, alors que l'accessibilité ici est appréciée de la population. Mais il faut de cette mairie de prestige.

En ce qui concerne le marché, il y a cet aléa dit « la maison Alexandre Alexis ». Il y avait deux maisons Alexandre Alexis, celle de Monsieur Charles dans laquelle habitait Madame Olive qui se trouvait sur le terrain vide, et l'autre dans laquelle la commune est propriétaire.

La ville est propriétaire de quasiment 90% de cette partie, puisqu'il ne lui reste que la partie Mathurin à acheter. Mais cette maison appartient en fait à son grand-père, ce qui veut dire qu'il y a beaucoup d'ayants droit (rire). Fort heureusement il y a quelques religieuses qui n'ont pas laissé d'enfants...

Madame ROUVEL ajoute qu'il n'y en a plus parce que les deux sont mortes. Elle demande ensuite à revenir sur la partie où habitait Madame Olive. Elle n'a pas compris le schéma avec les cinq places de parking sur le bord de la route et en même temps tout le long devant chez Mathurin.

Le Maire répond que le bâtiment reste tant que la ville n'aura pas fait l'acquisition des terrains et donc tant que les successions de Monsieur Charles et du grand-père de Mathurin ne seront pas faites.

Madame ROUVEL, qui ne s'est pas faite comprendre, dit à nouveau que ce qu'elle n'a pas compris ce sont les 5 places de parking qui sont positionnées sur le schéma

Le Maire explique alors que c'est une projection de l'avenir, dans le cas où la commune deviendrait propriétaire. C'est comme pour la maison LAROSE.

Madame ROUVEL répond avoir compris, mais demande pourquoi est-ce les cinq places se situent tout le long, alors qu'il y a les maisons justement chez Mathurin et à côté...

Le Maire explique que c'est ce qu'il dit. C'est exactement comme pour la maison LAROSE. C'est une projection. Il n'en sera sûrement pas l'acquéreur, car il sera bien loin. Mais c'est une projection de l'avenir. Ce n'est pas quelque chose pour demain. C'est une volonté. Si c'est la volonté municipale d'aujourd'hui et de demain...

Madame ROUVEL (qui a repris la parole) dit que c'est sa question, à savoir si dans cette volonté-là, ces maisons vont sauter pour aller vers cette projection.

Le Maire le confirme et ajoute qu'il y aura toute une négociation à mener exactement comme pour le problème LAROSE. Donc si les élus qui seront là demain ne veulent pas le faire, ils ne le feront pas, et cela restera toujours maison communale, ou maison de la succession Alexandre Alexis Charles. C'est une projection. C'est l'ambition de la ville de permettre, dans le cadre de l'aménagement de la ville, d'avoir un trottoir de l'autre côté, parce que celui côté marché ne respecte pas l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, puisqu'il ne cesse d'aller en cascade.

Cela permettrait donc d'avoir effectivement des places de parking, parce que « no parking no business ». Sans place de parking, personne ne s'arrête.

Le Conseil municipal a voté pour que l'avenue de l'Impératrice Joséphine ait le maximum de restaurants, même les maisons PINVILLE, APAT, ROUVEL, etc. et même BRELEUR. Il faudrait que, dans l'avenir, la restauration ne se cantonne pas uniquement à l'Anse Mitan et à l'Anse à l'Ane, et que le bourg puisse en tirer profit si la Martinique se décide véritablement au tourisme.

C'est donc une projection. Cela ne veut pas dire que ces personnes seront obligatoirement expropriées. Il s'agit maintenant de les convaincre que s'ils veulent de l'attractivité de leur commune, le mieux c'est de vendre et permettre effectivement qu'à cet endroit-là on puisse se retrouver, avoir des places de parking au lieu de ces maisons, puisque les commerces qui sont là pourraient se retrouver à l'hôpital. La ville leur louerait de nouveaux locaux à l'hôpital, au lieu de ceux-là.

Monsieur JAIR exprime ses difficultés à projeter le monument aux morts derrière la boulangerie et en face de l'église. Il aimeraient bien, si possible, voir une projection de façon à pouvoir mieux le visualiser. Il conçoit effectivement qu'à la base ce monument est proche de la route, et demande pourquoi est-ce qu'on ne le déplacerait pas en arrière devant les amandiers.

Pour lui, ce monument reste le monument aux morts, et il n'arrive pas du tout à le projeter devant l'église et derrière une boulangerie. Il demande donc à ce qu'une projection photo soit réalisée afin que l'on puisse voir vraiment ce que cela donne.

Il est d'accord pour le déplacer, parce qu'effectivement lors des prises d'armes, ils empiètent sur la route et ce n'est peut-être pas bien. Le déplacer vers l'arrière, oui, mais pas devant l'église, parce que ce n'est déjà pas évident devant, et derrière la boulangerie cela fait un peu caché. Nos morts seraient mis dans un coin parce que l'on a envie de déplacer quelque chose. « Allez, on le met dans un coin », et ça...

Le Maire répond que tout dépend de la manière dont le Conseil municipal analysera ce dossier à un moment donné. Comme il vient de le dire à Madame ROUVEL, c'est une proposition, et voter ce scénario ne veut pas dire que c'est ce qui va s'appliquer. Globalement c'est ce qui devrait s'appliquer, mais il y a des choses que l'on va pouvoir changer.

Le monument aux morts a déjà changé, les architectes ont déjà proposé trois emplacements, et à aucun moment, aucun d'entre eux ne l'a présenté au beau milieu de la place entre les quatre amandiers, parce que de l'église, on voit l'hôpital en face et on aura un monument aux morts en plein visage, au beau milieu de la place.

C'est le cas aujourd'hui, mais près de la route. Ce qui est gênant parce qu'à chaque dépôt de gerbes il faut dévier la circulation.

Mais avant de ramener au beau milieu de la place un monument aux morts en place depuis très longtemps, il faut tenir compte de l'artiste qui l'a fait. Ce monument s'appelle « Veillons » parce que la tête du soldat regarde l'ennemi qui arrive de Rivière Salée. Donc il faut, de toutes les façons, trouver un moyen pour qu'il voit l'ennemi arriver de Rivière Salée. C'est comme ça qu'il a été fait. Ou sinon il faut en faire un autre.

A l'époque, l'architecte Monsieur LE FOLL Calvez avait prévu effectivement de le mettre derrière la boulangerie. C'était la première proposition. Cela fait donc très longtemps que la ville travaille sur la place.

Ensuite, les architectes ont proposé de le placer derrière la mairie parce que c'est un soldat qui doit veiller et alerter en cas d'attaque. Cette deuxième proposition serait l'endroit idéal, car permettrait d'éviter les problèmes de circulation. Une autre possibilité serait de le mettre à la place de l'Office du tourisme, mais pas au milieu de la place.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Juste une... une... au niveau de la médiathèque, alors par rapport à toutes les discussions qu'on a eues à un moment et au niveau de la commission Patrimoine et Culture aussi, supposons que la médiathèque et la bibliothèque devraient être déplacées ailleurs si c'est possible, tous les problèmes qu'on est en train de voir là, est-ce qu'il y en a certains qui pourraient pas être résolus justement si on déplace la médiathèque et la bibliothèque. Parce qu'après cela nous fait quand même un grand espace, et on a ce problème justement de parking.

Et, cette partie qui est quand même en lien avec toute l'autre partie du Centre Khokho qui reste quand même toujours le pôle économique, à ce moment-là permet de mettre le marché et tout le reste en valeur. Et à la place de la médiathèque et de la bibliothèque, est-ce qu'il n'y a pas possibilité de se projeter pour voir ce qui pourrait justement économiquement nous permettre de gagner en...en.... de valoriser plus les choses et puis de pouvoir utiliser l'espace encore plus de façon optimale. »

Le Maire répond que cela est tout à fait faisable. Tout cela c'est l'avenir. Le centre culturel qui se trouvait à l'école Ilet Charles pourrait à cet endroit-là retrouver la bibliothèque. À ce moment-là, le bâtiment bibliothèque pourrait être démolie pour faire l'élargissement de la voie et permettre d'éviter le passage devant l'église et d'avoir une place totalement ouverte. Tout cela est donc possible, mais là c'est encore l'avenir.

C'est pourquoi il dit que l'on prend date. Mais cela ne veut pas dire que cela va se faire maintenant. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la ville travaille sur cette place Gabriel HAYOT. A l'époque le marché n'était pas classé, et il n'était pas encore question de l'hôpital. C'était l'époque de la reconstruction de la mairie, de la sortie de l'office du tourisme et tout ça. Tous ces plans sont en mairie et datent de la période 1995 - 2000.

Le Maire laisse ensuite la parole à Monsieur SALPETRIER pour la présentation de la mairie.

## LA MAIRIE

Le troisième volet c'est la mairie. L'idée c'est d'y accueillir l'État civil, le Conseil municipal, le bureau du Maire et son secrétariat, et en fait de pouvoir dans la foulée réorganiser et mieux organiser le Centre administratif qui resterait technique. Et le public serait donc invité dans cette mairie dite de prestige.

L'étude a été faite et le curseur a été poussé jusqu'au bout. Il s'agissait de savoir s'il fallait réhabiliter ou reconstruire à l'identique, et l'option retenue serait de reconstituer à l'identique.

Dans le dossier du Conseil municipal, il y a une image de la mairie avec une toiture en tuiles à l'époque.

Comme l'a dit un peu le Maire en introduction, cela coûterait autant de réhabiliter que de reconstruire à neuf. Monsieur SAINTE-ROSE a évoqué précédemment la question du parasismique. Dans ce cas, on reconstruirait à neuf avec les normes d'aujourd'hui et on serait assuré du côté parasismique.

L'esthétique extérieur serait gardé en la magnifiant, parce que ce n'est pas un bâtiment classé ni inscrit. Donc il serait possible de le magnifier tout en gardant un petit peu cette esthétique d'époque qui a son intérêt.

Le document (du dossier) montre un peu la distribution, et l'objet du préprogramme est de montrer un petit peu comment cela s'inscrit.

Ce projet serait de l'ordre de 400 000 €. L'équipe s'est beaucoup interrogée et a poussé le curseur jusqu'au bout. Il n'y a pas eu beaucoup de réaction, et c'est tant mieux. L'idée est de conserver cette mairie. Il est très rare en Martinique que l'on puisse avoir cet ensemble église mairie, et cette proximité. On garde par conséquent cette proximité qui a un intérêt particulier, avec cette orientation proposée que l'on soit sur une reconstruction quasi à l'identique.

Le Maire conclut en disant qu'il n'y a pas que la reconstruction de la mairie puisqu'il y a la rénovation du marché et la place. Il demande ensuite l'évaluation du global.

Monsieur SALPETRIER répond que ce global est évalué à 500 000 € pour la mairie, mais le Maire estime ce montant que certainement sous-évalué, mais dans la mesure où ce n'est pas aujourd'hui que cela se fera...

Monsieur SALPETRIER précise que ce sont les conclusions de l'équipe, et que comme toujours cela va peut-être augmenter.

A la question de l'évaluation de la restauration du marché, Monsieur SALPETRIER répond que ce n'est pas dans le lot, et que cela fait certainement l'objet d'un autre dossier au niveau du marché. Ce que confirme le Maire.

Monsieur SALPETRIERE conclut sa présentation. Le marché rénové, une mairie rénovée, une place rénovée et le centre socioculturel artistique, constituent vraiment un espace de vie avec une belle porosité. C'est vraiment un nouveau lieu de vie attractif de haut niveau. Et l'exposition du marché et de sa partie extérieure sont un vrai plus. Des marchandes qui vont à l'extérieur parce qu'on ne les voit pas dans le marché. Cela fait un bel ensemble à son avis.

Monsieur SAINTE-ROSE estime que le coût n'a pas l'air incohérent, pour 200 m<sup>2</sup> environ de surface (210 m<sup>2</sup> précise Monsieur SALPETRIER), puisqu'il est question parle de démolition/reconstruction.

Monsieur SALPETRIER ajoute que c'est en fait un bâtiment assez simple.

Le Maire confirme que la démolition ne coûtera pas cher. Ça c'est sûr. Le bâtiment sera démolî à peine l'engin arrivé.

Monsieur SALPETRIER rappelle qu'il y a une belle œuvre de Khokho à récupérer à l'intérieur.

Le Maire ajoute que ce qui coutera ce ne sera pas de démolir, mais de reconstruire selon les normes parassismiques. C'est donc une opération qui avoisine les 7 à 8 millions en intégrant le marché, sans compter les acquisitions LAROSE et ALEXANDRE ALEXIS, avec bien sûr les réserves concernant la circulation devant l'église et le lieu de l'emplacement du monument aux morts qui permettrait de respecter l'œuvre de l'artiste qui a fait un « Veillons » qui doit regarder l'arrivée de l'ennemi. Où et comment il va être placé, tout cela c'est des scénarii qui viendront par la suite.

Monsieur PAIN demande, si concernant la famille ALEXANDRE ALEXIS, il ne faudrait pas déjà voir avec eux le projet et l'idée que la ville souhaiterait acheter. Il sait en effet qu'à un moment donné (sans entrer dans les affaires privées) quelqu'un de la famille avait le projet de réaliser quelque chose et que ce ne serait pas sans difficulté. Donc proposer cette acquisition pourrait régler les problèmes familiaux qu'il pourrait avoir autour de cela, et faire qu'ils n'envisagent rien sachant que la ville va acheter. C'est une idée, une proposition que fait Monsieur PAIN.

Le Maire répond que la ville se rapprochera des familles, comme elle le fait à chaque fois qu'il y a des aménagements à faire, afin d'essayer de les convaincre que quand ils sont très nombreux la meilleure solution est de vendre à la collectivité, d'autant que cela permet de créer de l'attractivité. La ville achète mais propose aussi en contrepartie un terrain, pour arriver à aboutir sans expropriation.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Alors, juste Monsieur le Maire, alors par rapport à tout ce travail que Monsieur SALPETRIER nous a présenté, pendant longtemps on a parlé de concours d'architecture, alors c'est clair que maintenant on ne parle plus de concours d'architecture et qu'on est parti sur la préprogrammation et puis qu'on se projette, qu'on visualise les choses à partir de cette base qu'on a là. Alors on ne parle plus de concours d'architecture ».

Le Maire confirme qu'il n'y aura pas de concours d'architecture (Madame DOMERGE MAIKOOUVA le remercie), par contre il y en aura pour l'école parce que la ville est contrainte de le faire, au vu du montant. Donc la ville procédera étape par étape, financement par financement. Le premier financement sur lequel elle travaille, et elle travaillera dessus avec le nouveau DST, c'est celui de la chapelle, parce que c'est une priorité, sans quoi le bâtiment s'abîme.

La deuxième priorité c'est la maison de l'administration qui commence aussi à s'abîmer. Donc il faut au fur et à mesure trouver du financement. La DAC aidera la ville pour la chapelle (Avec la Fondation du patrimoine ajoute Monsieur SALPETRIER). Donc, 50 000 € de la Fondation du patrimoine pour pouvoir restaurer, sécuriser la chapelle parce qu'il ne sera pas possible d'y mettre les objets si le lieu n'est pas très sécurisé. L'église dispose d'objets en or. Ce n'est pas du chrysocale, puisqu'à l'époque cela n'existant pas encore.

Monsieur PAIN rappelle que le marché aussi est en très mauvais état. Il a l'impression de celui-ci s'effondrera en cas de gros séisme. Les murs sont vraiment fissurés du côté de la bibliothèque, les supports sont rouillés, presque cassés à certains endroits...

Le Maire indique que c'est un dossier que Monsieur PATRICE doit reprendre avec la DAC qui avait demandé un certain nombre d'éléments concernant ce bâtiment.

Monsieur SALPETRIER se permet une suggestion. La nature a horreur du vide et donc, parlant de l'hôpital, une occupation quelconque temporaire dans l'état, sans faire de travaux, serait bénéfique parce que les ravets, termites etc. vont apparaître. Cela permettrait donc de préserver le bâtiment parce que pour la suite, on est parti sur deux ans, trois ans, il ne faut pas se faire d'illusions.

Le temps de faire la maîtrise d'œuvre, que celle-ci travaille, qu'il y ait l'appel d'offres pour les travaux, que l'on qu'on fasse les appels d'offres, les AOT etc., tout cela va prendre du temps. Et en

trois ans ici, un bâtiment se dégrade. Donc il suggère de l'occuper d'une manière ou d'une autre de façon à éviter cette dégradation.

Le Maire remercie Monsieur SALPETRIER pour cette présentation, et rappelle que ce scénario va revenir au Conseil municipal après que le bureau d'études ait continué à travailler dessus. Le premier dossier sera celui de la chapelle, et le second, le marché il l'espère.

A 20h20, le Maire demande s'il y a des objections ou des choses à voir, puis l'ensemble des élus remercient Monsieur SALPETRIER qui les remercie à son tour.

Monsieur SAINTE-ROSE dit que c'est un projet majeur pour la ville. C'est l'entrée du bourg et cela entraîne aussi une problématique de circulation, d'aménagement global, puisqu'aujourd'hui il y a un centre multi-activités. Il y a donc vraiment des éléments d'aménagement global. Il demande donc s'il y a une association des élus à cette définition, s'il y a une commission qui a travaillé sur ce projet.

Le Maire répond par la négative, et rappelle qu'il y a un comité de pilotage. Il n'y a pas encore de commission. Celles-ci seront mises en place au fur et à mesure de l'avancement des choses.

C'est vrai que le problème de la circulation au bourg des Trois-Ilets revêt un côté primordial. Il y aura une circulation de 20 000 véhicules / jour traversant le bourg.

Tant qu'il n'y aura pas cette déviation, côté Terraille, 20 000 véhicules traverseront le bourg. Les études sont en cours au niveau de la CTM afin de proposer et mettre en place cette déviation qui permettra de diminuer énormément la circulation du centre bourg.

Maintenant, il y a la population, des activités sur le front de mer, et l'on est contraint aujourd'hui de passer devant l'église. Mais par le biais d'acquisitions ou de non reconstruction de la bibliothèque et autres, il sera possible de préparer l'avenir, où effectivement la circulation pourrait être déviée par la rue Bontemps, derrière le marché, au lieu de passer devant l'église.

Mais il faut permettre à celui qui vient de la rue Epiphanie de Moirans de rejoindre la voie principale. Et s'il veut aller sur le front de mer, il devra, comme celui qui vient de Rivière Salée, passer par la rue Bontemps ou par la rue de la Reine Hortense.

Il y aura donc un problème de circulation. La difficulté c'est la déclivité des lieux. Le Place Gabriel HAYOT est en hauteur et le front de mer est « an ba bouk », cela descend. Et la rue de la reine Hortense ne permet pas la circulation de véhicules de grand gabarit, sauf si les choses changent dans l'avenir. On ne sait pas ce qui peut se passer. Mais, aujourd'hui la ville doit travailler en fonction de ce qu'elle a, tout en préparant l'avenir.

C'est comme le problème de places de parkings face à l'hôpital, le problème de la maison LAROSE, de toutes ces choses-là. La population de l'avenue de l'Impératrice Joséphine posait la question de la mise en place d'un sens unique. Cela permettrait le stationnement, mais présente des inconvénients sur l'activité économique du centre bourg.

Monsieur SAINTE-ROSE en conclut qu'il y a une réflexion globale à mener. Ce préprogramme n'est donc pas arrêté et peut évoluer (ce que confirme le Maire), mais il faudra l'alimenter.

Le Maire le confirme, ne serait-ce que pour la mairie.

Monsieur SAINTE-ROSE le confirme à son tour et ajoute que sortir la pénétrante à l'extérieur, c'est tuer le bourg.

Monsieur PAIN ajoute (début intervention hors micro inaudible) que si la ville crée l'attractivité du bourg, les gens viendront, parce qu'aujourd'hui ils traversent sans s'arrêter.

La Maire en déduit qu'il faut créer l'attractivité du bourg, mais ça c'est lorsque les voitures passeront derrière dans deux, trois ou quatre ans.

Rivière Salée a connu ce problème lors de la mise en service de la RN5. Tout ce qui se trouve au niveau de l'église a périclité, les bâtiments Saint-Cyr, la pharmacie, tous ces magasins, tout ce qu'il y avait aux environs de l'église. Certains ont même fermé.

Monsieur PAIN explique qu'ils (la commission ?) posaient le problème autrement (*in extenso*) : « C'est que traverser dans un sens, déviation dans l'autre sens, mais obligation de passer dans l'autre sens. Comme ça tu un sens unique. Tu laisses l'Anse Mitan, tu passes derrière, tu vas à citron, mais pour revenir à l'Anse Mitan tu traverses le bourg. Donc tu es obligé de passer. Mais si tu as cette voie là comme ça, tu dégages des places de parking sur un côté. Donc les gens peuvent s'arrêter et descendre au bourg. Mais aujourd'hui ils ne peuvent s'arrêter nulle part et ils traversent. Et il n'y a rien qui les fait descendre, les incite à descendre au bourg. »

Le Maire en déduit qu'il faudra étudier toutes ces questions.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « c'est-à-dire Serge quand tu parles de ce que tu dis là, tu parles de voie de parking latéral le long de la route ? ».

Monsieur PAIN répond par l'affirmative. Les voyageurs peuvent ainsi s'arrêter, garer leurs voitures le long de la route et descendre au bourg. Mais aujourd'hui les voitures traversent à 2 000 km/h.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Monsieur le Maire juste une chose qui me vient à l'esprit. Dans la globalité du projet, et puis puisqu'on parle de ce lien qu'il y a entre l'église, la mairie, le marché et tout, je vois la poste, est-ce que la collectivité a la possibilité d'agir pour que dans ce projet global, de voir si la poste reste au même endroit, ou s'il y a possibilité de l'intégrer autrement pour qu'elle puisse vraiment faire lien avec tout... tout ce projet qui est vraiment en interaction en fait. »

Le Maire pense que cela peut être possible, si la poste peut changer peut-être de place. Mais aujourd'hui la poste n'est même plus propriétaire des lieux de réception du public. Elle va plus vers les centres commerciaux, au lieu de rester dans les centres bourgs des communes de France. C'est donc la même chose ici. Pour l'instant, la poste ne souffre pas, parce qu'il y a le parking de la mairie ainsi que le parking minute entre la maison LAROSE et le bâtiment La Poste.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Et puis celui qui est derrière la poste c'est pour les employés ? (Le Maire répond par l'affirmative). Ouais parce que je voyais cette projection dans le sens où on a aussi le centre de tri, parce qu'on a la poste et on a le centre de tri. »

Le Maire répond que le centre de tri, qui est à Vatable, c'est encore autre chose. Il conclut ensuite en indiquant que toutes les observations seront notées dans le PV, et rappelle que c'est quelque chose qui évolue.

La ville a commencé à travailler sur ce dossier depuis 1989 quasiment. Les services ont migré au Centre administratif en 1992, et depuis, la ville n'a cessé de travailler sur la place dite Gabriel HAYOT.

Maintenant, à chaque fois, il y a un blocage par-ci par-là. Il faut faire l'acquisition de ceci ou de cela, et ce n'est pas chose évidente. Tant et si bien que la ville est partie sur l'aménagement du front de mer lorsqu'elle elle a vu que celui de la place posait problème.

Le Maire invite ensuite les élus à noter toutes leurs observations, et rappelle à nouveau que rien n'est figé. Le dossier reviendra devant le Conseil municipal lorsqu'il aura beaucoup avancé sur l'hôpital.

**Pour information :** Comme convenu en début de séance, le Maire, avant de passer au point suivant a fait part aux membres de l'assemblée de quelques éléments d'ordre personnel qui ne seront pas retranscrits dans ce PV.

## 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Le PV du Conseil municipal du 10 avril 2025 a essayé comme d'habitude de reprendre au mieux tout ce qui a pu être évoqué dans l'assemblée. Il n'est pas véritablement *in extenso* car certaines choses sont enlevées, une réflexion, des choses de ce genre.

Le Maire demande s'il y a des remarques, puis pour ceux qui étaient là, met aux voix le PV qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire propose de passer au point suivant.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Monsieur le Maire excusez-moi, je n'avais pas entendu. On est un peu passé à autre chose. Au niveau de la page 45, pour le PV du 10, sixième paragraphe et troisième ligne, à la page 45. En fait c'est bien inculturation que j'avais dit mais pas acculturation. Acculturation c'est autre chose. C'était bien inculturation. Voilà. Là il y a acculturation. C'est juste ça. Mais c'est bon pour moi. »

Le Maire acquiesce et dit que Monsieur LAFOLLE a entendu.

## 3 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) 2025 – SMEM

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Ce sont des choses qui passent chaque année en Conseil municipal. Il s'agit du versement de la redevance pour l'utilisation du domaine public municipal par le SMEM, pour l'électricité. Et cela doit obligatoirement passer en Conseil municipal.

Le Maire attire l'attention sur le fait que le dossier indique les sommes allouées à toutes les communes.

Il demande s'il y a des questions puis met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## 4 - CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL A USAGE COMMERCIAL ENTRE MADAME ACHILLE BEATRICE ET LA VILLE DES TROIS-ILETS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville a acheté ce local il y a très longtemps de cela. Madame Rachelle en était la propriétaire. Il a été, à un moment, occupé par Monsieur Mathurin ALEXANDRE ALEXIS. Cela lui a permis de retaper son commerce. La ville l'a remis en location et après appel à candidature, la commission a retenu le dossier de Madame Béatrice ACHILLE.

C'est un local de 44,55 m<sup>2</sup>. Le prix du mètre carré est de 9,20 €, ce qui fait un montant annuel de 4 918,32 € sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2028.

Madame ACHILLE occupe ce local depuis près d'un an, car la commune lui avait permis de l'aménager, de le climatiser. Elle a donc deux climatiseurs et d'autres choses qu'elle a ajoutées, le tout à sa charge bien sûr parce que ce n'était pas à la commune de le faire. C'est la raison pour laquelle la convention ne commence que maintenant.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## **5 - CONVENTION D'OCCUPATION D'UN LOCAL COMMUNAL ENTRE MADAME LAETITIA BOCALY ROOKUAH ET LA VILLE DES TROIS-ILETS**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

L'association PSG Académie Martinique reçoit des jeunes prédestinés à être footballeurs professionnels. Pour ce faire, elle avait besoin d'un local.

Le bâtiment Animation Services disposait d'un local libre, et la commission a retenu le dossier de cette association qui continue à faire vivre le football. Ce local de 19,04 m<sup>2</sup> à 9,20 € le m<sup>2</sup> va donc lui être loué du 1er juillet 2025 au 30 juin 2028.

Le Maire précise, pour ceux qui ne le savaient pas, que Madame BOCALY ROOKUAH est l'épouse de Monsieur Gary BOCALY.

Le Maire demande ensuite s'il y a des objections et attire l'attention sur le fait que ce bâtiment n'est pas très achalandé, parce que ce n'est pas un lieu de passage. Il n'est pas visible. Comme le disait Monsieur PAIN, les gens vont prendre le bateau, puis rentrent sans même regarder ce qu'il y a. Ils n'achètent même pas un café quand ils vont prendre le bateau, allez voir s'arrêter pour acheter quelque chose dans ces commerces.

L'auto-école c'est autre chose. C'est quasiment un endroit dédié. Ce n'est pas un problème. Par contre, les autres locaux connaissent un turn-over parce les ventes sont quasi-nulles.

Le Maire met ensuite aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## **6 - RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES SOCIETES : JO SAND PIZZAS, LA CASE A GLACE ET SASU DJV TOURISME**

Le Maire fait lecture du rapport de présentation.

Au fil de cette lecture, Monsieur Florent PATRICE confirme que la Case à Glace a bien un impayé de 3 416,63 €, et indique (pour répondre aux questions) que la pizzeria Jo Sand se trouve à côté de l'école Ilet Charles et que SASU DJV TOURISME se trouve sur la plage de l'Anse à l'Ane, à côté des marins-pêcheurs.

Le Maire, attire l'attention sur le fait que le chiffre d'affaires de la Case à Glaces peut être plus ou moins facilement évalué dans la mesure où elle occupe de plus en plus de place sur la plage, et s'étonne donc de cette situation. C'est la deuxième fois qu'elle ne paie pas. Elle a payé une partie de son loyer et a un reste à payer de 3 416,63 € sur la période de 2022 à 2024. Il demande donc de l'interpeller pour qu'elle puisse solder ce montant.

Jo Sand Pizza, de son côté, doit 2 864,50 €.

Le Maire évoque alors ce qu'il disait pour l'hôpital, soulignant le fait que ce ne soit pas des prix élevés.

Monsieur MENIL demande confirmation qu'il est demandé aux élus de voter le renouvellement des AOT. Après que le Maire l'ait confirmé, il indique que dans les propos introductifs du rapport, au quatrième paragraphe, il est bien noté que les entreprises qui ont réglé leur redevance mensuelle auprès de la collectivité pourront prétendre au renouvellement de leur convention.

(Echanges divers hors micro)

Page 21 sur 47

Le Maire demande si entre-temps ils ont réglé quelque chose, ce à quoi Monsieur PATRICE répond par la négative.

Monsieur MENIL dit que c'était cela sa question afin de savoir s'il avait bien compris.

(Nouveaux échanges divers hors micro au cours desquels Monsieur MENIL dit que ce paragraphe peut mettre les élus en porte-à-faux, puisqu'il dit que les entreprises qui ont réglé pourront prétendre au renouvellement.)

Ce qui voudrait dire, en déduit le Maire, que s'ils n'ont pas payé, la ville ne pourra pas renouveler leur convention (Monsieur MENIL acquiesce).

Le Maire, après que Monsieur PATRICE ait confirmé que la convention de ceux qui n'ont pas payé ne pourra être renouvelée, en conclut que seule celle de Monsieur VILLO pourra l'être, les autres devant au préalable se mettre à jour. Il exprime à nouveau son étonnement du retard de la Case à Glaces.

Madame ROUVEL a souhaité connaitre les dates de renouvellement des conventions ; soit le 1<sup>er</sup> mars pour la Case à Glaces et SASU DJV Tourisme et le 1<sup>er</sup> janvier pour Jo Sand Pizzas.

Le Maire pointe du doigt ces difficultés que la ville rencontre avec « nos compatriotes », même chez les privés. Il exprime à nouveau son étonnement devant le cas de la Case à Glaces, d'autant qu'il la voit facturer à la ville 1 500 et quelques euros pour les repas du personnel lors de la fête de l'Anse à l'Ane. Il demande donc à Monsieur LOF de faire le nécessaire pour que le Trésor récupère cette somme à l'occasion de la fête du quartier les 28 juin et 29 juin.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaiterait connaitre les démarches faites pour récupérer ces fonds, ainsi que ce que dit la gérante de la Case à Glaces.

Monsieur PATRICE répond que la ville a adressé un courrier à tous les occupants en retard de paiement. Il rappelle cependant qu'en principe le recouvrement est du ressort comptable public, mais que la ville écrit quand même à ces occupants.

Le Maire en conclut que le percepteur, qui va changer au 1<sup>er</sup> juillet, devra faire son travail. Il propose donc de lui rappeler que la ville a émis des titres de recettes et qu'il faut les faire honorer.

Il faudra aussi demander d'emblée, la compensation ne serait-ce que pour les repas que la ville devra payer pour la fête de l'Anse à l'Ane de 2025, la ville ayant déjà payé pour la fête de 2024.

Pour ce qui est du renouvellement, le Maire propose de voter "renouvellement à condition que les dettes soient payées et qu'un échelonnement soit établi avec la direction des finances publiques.

Madame ROUVEL, avant de voter, souhaite revenir quand même sur ces occupations d'espaces publics. Par rapport aux conventions, elle demande s'il ne serait pas possible de mettre en place, au fur et à mesure, un prélèvement automatique, un paiement mensuel par la Trésorerie, parce qu'à chaque fois, la personne doit aller payer au Trésor public et c'est la raison pour laquelle la ville se retrouve avec des ardoises.

Le Maire répond qu'il revient à la DGFIP de le faire, et propose que la ville leur demande de faire cette proposition.

Madame ROUVEL précise que c'est dans la convention elle-même qu'il faut proposer cela, c'est-à-dire, lors du renouvellement, ajouter une mention disant que l'on met en place un prélèvement pour le règlement.

Le Maire répond que Madame ROUVEL fait bien de le dire, mais rappelle qu'il est l'ordonnateur, et que c'est au trésorier de proposer ce virement mensuel ou pas.

Madame ROUVEL répète qu'il s'agit de faire figurer dans la convention des données relatives au mode de règlement.

Monsieur PATRICE ajoute de son côté que certains des occupants ont mis en place un virement automatique, certains le respectent (contrairement à ce qu'ou aurait pu penser) et d'autres ont du retard.

Le Maire demande qu'il soit porté dans la nouvelle convention que l'occupant doit mettre en place virement automatique. Et le trésorier sera tenu de respecter la demande de l'ordonnateur.

Au cours des nombreux échanges hors micro qui ont suivi, le Maire précise qu'il s'agit d'un virement automatique et non d'un prélèvement. Il n'est plus possible de faire les prélèvements. C'est fini cela. Ce système c'est celui de la Somafi, des choses de ce genre.

Monsieur PONCHATEAU demande confirmation qu'un virement automatique peut être arrêté à n'importe quel moment.

Le Maire le confirme et Monsieur PONCHATEAU en conclut que cela ne sert à rien du tout.

A l'issue de nouveaux échanges hors micro, le Maire confirme que l'on peut effectivement demander à sa banque d'arrêter, d'annuler les virements. La banque peut aussi les rejeter parce que le compte est vide.

Monsieur PONCHATEAU acquiesce et répond ne pas parler de rejet. Il dit simplement que quelqu'un qui fait un virement sur 12 mois, peut au sixième mois dire qu'il ne paie plus le reste. Donc cela ne sert à rien du tout, et reviendra toujours au même pour la ville.

Le Maire répond que c'est moins pire. Cela peut effectivement mener au même résultat. Soit le commerçant arrête le virement, soit la banque le rejette parce que le compte ne dispose pas l'argent, et c'est encore des impayés. Le système est ce qu'il est.

Le Maire revient ensuite sur la modification de la convention, en proposant de mettre que tout paiement sera sous forme de virement automatique mensuel de tel montant.

Monsieur PONCHATEAU demande si c'est pour le renouvellement ou pour le non renouvellement, et le Maire répond que la convention ne sera pas renouvelée tant que la dette ne sera pas payée.

Monsieur MENIL demande confirmation que l'assemblée doit voter le renouvellement pour SASU DJV TOURISME.

Le Maire confirme que la convention de ceux qui sont à jour de leurs paiements sera renouvelée, alors qu'elle ne le sera pas pour ceux qui ne le sont pas.

Monsieur LOF fait savoir, concernant ce renouvellement, que l'on ne peut émettre de titres que si la convention existe. En pareil cas, il n'est plus possible d'émettre de titres depuis la date d'échéance.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de faire payer les arriérés afin que la commune puisse renouveler les conventions. Il faut que les arriérés soient payés. Ils auront peut-être à nouveau du retard par la suite, mais il leur faut payer leur retard. Madame ROOKUAH peut à son avis payer son retard.

Monsieur MENIL avance l'idée de prendre des conditions.

Monsieur SAINTE-ROSE, dans la mesure où la convention devait être renouvelée depuis le mois de mars, demande si cela veut dire que des titres ont été émis pour mars avril et mai.

Le Maire répond par la négative puisqu'il n'y avait pas de convention.

Madame BOULET, concernant justement cette période, demande si la ville prévoit une rétroactivité au moment du renouvellement de la convention.

Le Maire le confirme et ajoute que renouvellement sera fait. Il demande à Monsieur LOF de faire à ce que le percepteur règle le titre puisqu'il y en a un. La ville émettra ensuite un titre pour la période allant de mars à la date de régularisation à partir d'une convention. Et à ce moment-là, une convention pourra être mise à la signature du Maire une convention. Sinon ce sera l'expulsion et donc en clair de gros problèmes.

Le DGS en conclut que la délibération porterait sur un renouvellement pour celui qui est à jour, et un renouvellement sous condition pour les deux autres.

Le Maire le confirme. Il y aura une délibération, comme l'a dit Monsieur MENIL, pour renouveler la convention de SASU DJV TOURISME, et pour les autres, des renouvellements sous condition de règlement des arriérés qui interviendraient par la suite après paiement. C'est le percepteur qui donnera le délai.

Revenant sur le cas de la Case à Glaces, le Maire dit que ce sont de petites sommes, même si c'est 3 416,63 €. Il explique alors que la gérante verse une partie du loyer chaque année. Sur 8 000 €, elle en verse 5 000 chaque année. C'est ce qui explique que les impayés couvrent la période 2022 à 2024. Et c'est la raison pour laquelle Madame ROUVEL préconise un paiement mois par mois par virement automatique.

Le Maire confirme au DGS qu'il faudra donc faire deux délibérations. L'une d'elle sera pour le renouvellement de la convention de SASU DJV TOURISME, qui ne pose aucun problème aux élus puisqu'il est à jour.

Par contre les autres ne seront pas renouvelées, tant que les établissements ne seront pas à jour. Un délai leur sera accordé et au Conseil municipal de la rentrée, Monsieur PATRICE devra être en mesure dire à quel point en sont ces deux commerçants.

## **7 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS ET ORGANISMES FAISANT PARTIE DE LA COMMISSION D'ELABORATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL (CESAR)**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville n'avait effectivement pas désigné ses deux élus la représentant au sein de la Commission d'Elaboration du schéma d'Aménagement Régional.

Aussi, jusqu'au prochain renouvellement du Conseil municipal, ce sont Messieurs Hervé MENIL et Monsieur Robert RENE-CORAIL qui sont proposés pour participer à cette commission.

Le Maire demande s'il y a des objections, puis met aux voix cette proposition qui est votée à l'unanimité des membres présents.

## **8 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « ACQUISITION D'UN BATEAU POUR L'UNITE NAUTIQUE DE LA POLICE MUNICIPALE DES TROIS-ILETS »**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville dispose aujourd'hui de policiers habilités, qui travaillent en partenariat avec l'OFB sur la gestion des problèmes dans la zone des 300 m, en utilisant leur bateau qui entreposé à la pointe Desgrottes.

Cette semaine encore, un bateau a coulé devant le golf, et un autre risque de nouveau de sombrer.

Madame PINVILLE en déduit que ce sera encore de nouvelles dépenses. C'est vrai que la ville avait mené une opération d'enlèvement de tous les BHU, bateau hors d'usage. Une vingtaine de bateaux avait été recensée, avec l'appui du Parc Marin et de la Direction de la Mer qui avaient financé une bonne partie de ces enlèvements.

Cette brigade nautique mixte a, entre autres, une mission d'anticipation et de prévention de ces problèmes. Mais il n'est pas toujours possible de réagir à temps parce qu'il y a un process à respecter pour pouvoir enlever ces bateaux. Il faut en effet identifier les propriétaires (comme pour les voitures), faire ensuite une annonce pour vérifier si cela appartient ou pas à quelqu'un et ensuite procéder à l'enlèvement.

Quand le propriétaire est identifié, il peut lui être demandé effectivement de venir enlever son bateau. Ce sont le plus souvent des personnes qui partent et qui voyagent, qui laissent leurs bateaux « sur les bras de la commune » à terme.

Cette unité nautique va certainement permettre aux policiers de la ville de sortir plus souvent, parce que pour l'instant la ville est limitée en moyens techniques. Elle est toujours en collaboration avec l'OFB mais sortir une fois par mois n'est pas suffisant.

Et d'ailleurs suivant les dernières informations reçues, lorsqu'ils sortent, une fois leur tournée commencée, les plaisanciers se passent le mot entre eux et se mettent en règle, en sortant des zones interdites etc., et quand l'unité nautique arrive tout va bien. Quelques contrevenants se font quand-même prendre, mais le mot passe.

Madame PINVILLE espère donc que ce sera différent avec le bateau.

Le Maire, concernant les deux bateaux cités précédemment, précise que c'est la population de Xavier qui a signalé qu'un bateau commence à prendre de l'eau pas loin de l'îlet, et qu'un autre a coulé devant la maison de Monsieur Marceau BRELEUR. Devant la maison de ce dernier le bateau est vraiment dans la zone des 300 m, et l'autre est dans les 300 m par rapport à l'îlet.

Monsieur SAINTE-ROSE demande confirmation que ce sont deux policiers municipaux dédiés à cela qui seront mis à disposition, et non des policiers supplémentaires.

Le Maire répond que ce sont certains des policiers actuels de la ville qui sont habilités.

Madame PINVILLE, à la question du Maire sur l'identité des policiers habilités, répond que plusieurs d'entre eux ont été formés. C'est Madame CAROLE la dernière à l'avoir été récemment.

Mais quand ils sortent, il n'est pas possible de mobiliser tout le monde. Un planning a donc été établi en amont par rapport aux besoins du service. Ils ne sont donc que deux policiers à sortir, et en général ils partent à huit heures le matin, parfois pour toute la matinée.

Le Maire précise qu'ils partent après la rentrée des classes et qu'il n'y a pas de policiers nouveaux.

(Echanges hors micro)

Madame PINVILLE répond que les premiers à avoir été formés ont été Madame Wendy REGIS et Messieurs Alphonse ALTIUS et Bernard DINALLE. Ont suivi Madame Marie-Claude CAROLE ainsi que le nouveau policier lui semble-t-il. Il faut qu'elle le vérifie.

L'objectif est que l'on puisse avoir un maximum de policiers assermentés. Ce n'est pas toujours évident. Au départ, cette formation n'était en effet pas dispensée, parce que seule la ville des Trois-Ilets l'avait demandée. Elle avait donc été mise en stand-by pendant un certain temps.

A force d'insister, avec la Direction de la Mer suffisamment de communes ont été ajoutées par la suite, même si elles ne sont pas encore équipées, pour permettre de faire la formation.

Maintenant ils font des renouvellements, et régulièrement les policiers peuvent continuer la formation. Donc à terme, peut-être que tous les policiers de la ville pourront être formés. (Echanges hors micro). Monsieur NICOLAS Grégory, le dernier policier recruté, coordonnateur CLSPD, est également formé.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur MENIL, concernant la formation, demande si l'assermentation inclut le permis.

Madame PINVILLE répond par la négative. Certains agents l'avaient déjà, et le Parc Marin a permis à d'autres d'avancer là-dessus. Mais, la formation c'est pour l'assermentation des agents afin qu'ils puissent contrôler et verbaliser certaines infractions, pas toutes. Mais sans l'assermentation, ils ne pourraient pas le faire.

Monsieur GALY ajoute que ceux qui ont le permis ce sont ceux qui sont à la barre.

Monsieur MENIL acquiesce et a une dernière question concernant le plan de financement. Il demande celui-ci prévoit un 200 chevaux et cinq places, sérigraphie, équipement spécifique, pilote, sirène, tout pour 52 000 €.

Madame PINVILLE le confirme, « tout compris ».

(Echanges hors micro).

Monsieur MENIL demande si la coque est rigide ou semi-rigide...

Le Maire fait remarquer que c'est écrit : Semi-rigide. Le principal c'est qu'il soit insubmersible. (Rire).

Madame PINVILLE reconnaît que le chef de la police s'est posé plusieurs questions quant au choix du bateau à retenir. Il avait déjà un premier devis, mais a cherché un bateau qui soit un peu plus approprié au contrôle et au suivi.

Il vaut mieux, comme pour la voiture de police municipale, qu'il y ait une sérigraphie etc., que ce soit officielle, parce que le bateau de l'OFB est aussi sérigraphié, ils ont leur tenue (échanges hors micro), la sirène pour interpeler etc. Il faut pouvoir dissuader.

Monsieur SAINTE-ROSE pense que de toutes les façons qu'ils savent nager (humour). C'est pour cela qu'il faut qu'il soit insubmersible.

Madame PINVILLE précise qu'il y a l'obligation d'avoir des gilets. Et maintenant ceux-ci se déclenchent.

Monsieur SAINTE-ROSE demande quel type d'infractions ils vont verbaliser, vitesse ....

Madame PINVILLE répond ne pas les avoir toutes en tête, mais il y a effectivement une vitesse à respecter dans la zone des 300 m. Il y a aussi le mouillage dans les différentes zones, où un arrêté préfectoral précise où mouiller 48 heures, 72 heures ou autre. Lors des premières sorties,

le policier REGIS avait préparé et transmis à chaque plaisancier une petite carte localisant chacune de ces zones.

Les agents ont commencé par faire de la sensibilisation avant de relever les infractions, parce qu'il suffit de rentrer les points GPS sur le navire pour savoir où cela se situe. Et même sur la cartographie marine, les différentes zones de mouillage autorisé ou interdit sont identifiées, sachant que, pour rappel, il y a des zones de mouillage libre, puisque l'on ne peut pas tout réglementer, la loi ne l'autorisant pas.

Les plaisanciers qui sont là régulièrement le savent déjà. Mais les agents continuent, identifient les bateaux, et sont en relation avec la Direction de la Mer quand ils repèrent leurs immatriculations.

Monsieur Willy HABRAN, sur la question de la définition des zones de mouillage sur le territoire iléen, c'est-à-dire Anse à l'Ane, Anse Mitan et les Trois-Îlets, demande s'il y a une vraie définition de ces zones de mouillage.

Madame PINVILLE répond qu'il y a un arrêté préfectoral pour cela. Ces zones figurent sur la carte marine de la Martinique. C'est-à-dire que tout bateau qui entre en Martinique ou dans les eaux du territoire de la ville, et même un plaisancier lambda, peut avoir accès à la carte marine des zones de mouillage.

Ces zones de mouillages sont définies par arrêté. Ce n'est pas la ville qui décide. Pour l'organisation actuelle par exemple, un premier travail et une première proposition avaient déjà été faits. La Préfecture et la Direction de la Mer y ont apporté des modifications, et cela a abouti à l'arrêté préfectoral actuel qui définit les zones.

Monsieur HABRAN, dit poser cette question pour la ville des Trois-Îlets parce qu'ils sont sur le terrain. Il y a les pêcheurs, les plaisanciers, ceux qui pratiquent des activités nautiques, et ils ont leur mot à dire. On ne peut pas déterminer comme cela comment les zones seront.

Il dit cela parce qu'il y a des acteurs, tels que les ligues, qui font des interventions à ce niveau-là et qui ont eu des résultats. Il prend en exemple la ville de Saint-Pierre où ils ont eu des résultats parce qu'ils ont amené certaines instances à vraiment toucher du doigt les vrais problèmes de ceux qui utilisent la mer. Il pense donc que l'on ne peut pas rester là et constater les choses.

Et concernant les eaux grises et les eaux noires, il aimerait savoir à quel point cela en est.

Madame PINVILLE, à la première question, répond qu'il faut quand même distinguer l'utilisation de l'espace maritime qui doit être partagé entre les baigneurs, les plaisanciers, et les professionnels. Donc quand les services de l'État font des propositions, ils ont aussi des études menées sur l'utilisation de l'espace, sur les herbiers, la faune et la flore marine etc. Donc, ils prennent tout cela en compte. Donc cela ne veut pas dire que les problématiques du territoire n'ont été prises en compte, sachant que celles liées à la pêche ou autres sont des problématiques supplémentaires mais qui ne sont pas toujours en lien direct avec les zones de mouillage.

La zone de mouillage c'est vraiment pour organiser l'utilisation du plan d'eau pour que tout le monde, professionnels, plaisanciers, baigneurs, secteur nautique et autres puissent utiliser le plan d'eau. Donc, il faut prendre en compte tout cela.

Pour ce qui est de la deuxième question sur le traitement des eaux grises, cette prestation n'existe pas pour le moment, puisqu'il s'agira de la mettre en place avec la ZMO. Aujourd'hui, sur les Trois-Îlets il n'y a pas d'endroit où dire aux différents bateaux « Vous pouvez venir vider vos eaux grises et vos eaux noires là ». Il en a déjà été question, et c'est malheureusement un projet qui prend du temps. Mais il n'y a pas de traitement des eaux grises sur les Trois-Îlets.

Monsieur HABRAN souhaite faire une dernière observation avant d'arrêter. Il a été observé qu'avec l'arrêt du transport maritime entre les Trois-Îlets et Fort-de-France, via la grève et autres, que le paysage était vraiment verdoyant. On sentait que les arbres vivaient.

Comme il le disait dernièrement avec Monsieur PAIN, chaque passage du transport maritime est un coup dur sur les îlets et autres. Mais cela peut être modifié si l'on demande avec fermeté qu'il y ait une maîtrise de la vitesse de ces transports maritimes.

Madame PINVILLE répond qu'effectivement c'est une question qui a déjà été abordée lors des réunions avec la police municipale, la Direction de la Mer sur les problématiques des chenaux. Maintenant pour le moment, c'est vrai effectivement il n'y a pas de bateaux, mais il n'y a pas que cette pression, il n'y a pas que les navettes maritimes. Il y a aussi les plaisanciers et les différents utilisateurs de la mer. On ne peut donc pas accuser entièrement les navettes maritimes.

Monsieur HABRAN affirme qu'ils voient quotidiennement les vagues arriver sur les bords des littoraux, toutes les 30 à 45 minutes après chaque passage des navettes.

Madame PINVILLE répond que l'objectif est de trouver le bon équilibre entre protection de l'environnement et fonctionnement des usagers, qu'ils soient professionnels ou non. C'est la même problématique que de rouler en voiture. On l'a bien vu durant le confinement, pas de voiture, pas de bateau, moins d'avions et la nature revivait.

Aujourd'hui, il n'est pas possible de demander aux gens de ne pas circuler en bateau, ou en voiture. Mais on essaie de trouver le bon équilibre, d'où l'objectif justement des zones de mouillage, de l'organisation et de la brigade nautique pour essayer de trouver le bon compromis.

Monsieur PAIN ajoute sur ce point, qu'il a lui-même eu l'occasion de voir les pilotes des bateaux et de leur dire qu'à la vitesse où ils passent, cela crée de l'érosion. On le voit à La Pointe, sur les îlets, parce qu'on voit là arriver des vagues et on voit donc comment cela démolit l'environnement.

Oui, ils l'ont respecté durant les deux premiers voyages et après cela a été "Bwa pou nou alé", et il n'y a pas de respect.

Donc même quand on le leur dit, ils comprennent mais ne le font pas. Ils ne respectent pas.

Monsieur PAIN a ensuite deux questions annexes qui ne sont pas liées à la police. Il abordait tout le temps le problème du non-respect de ceux qui vivent sur les bateaux, parce qu'il a eu l'occasion de le dire en Conseil municipal que Messieurs Bruno LAFOLLE, Germain SIMON et lui-même avaient ramassé une benne pleine de déchets sur les îlets avec un canot.

La mairie leur avait payé l'essence et ils avaient fait le nettoyage : Fauteuils, tables, chaises, waters etc. C'est-à-dire que les îlets deviennent la cour secondaire des plaisanciers. Le résultat est le même, lorsque dans le cadre de Vakans Bod Lanmè, ils nettoient le site : hamacs, couvertures, tessons etc.

Il se demande s'il y a une police chargée de cet environnement.

L'autre point, c'est qu'il voit très souvent au bord de mer, au cimetière (parce qu'ils y vont maintenant) et dans les toilettes sur la place, "bidon dlo épi bidon dlo épi bidon dlo", et certains qui se nettoient les pieds dans les lavabos du terrain de basket.

Il demande donc si la ville a l'obligation de leur donner de l'eau ou si c'est du vol ? Mais c'est tout le temps. « Sé bidon, bidon, yo ka chayé dlo ».

Le Maire répond ne pas croire pas que la ville ait l'obligation de leur donner de l'eau, mais ça c'est encore autre chose. Revenant sur la mise en place de la zone de mouillage organisé, celle-

ci, si la ville y arrive, permettra de régler le problème des eaux noires et des eaux grises. La ville essaiera mais ce sera d'abord la Marina puis la zone de mouillage organisé.

Deux réunions sont prévues avec Monsieur de GRANDMAISON :

- Une avec les marins-pêcheurs des Trois-Îlets, pour ne pas tomber dans ce que l'on a connu à Saint-Pierre.
- Et l'autre avec le Comité de pêche pour éviter tout litige, parce que le problème est que c'est un affrontement entre les anciens et les nouveaux, les ceci et les cela.

Et maintenant, la police municipale va pouvoir contrôler et essayer de trouver les plaisanciers qui jettent des déchets sur les îlets grâce à ce bateau et aux sorties des agents.

C'est donc ce que la ville essaie de faire au fil de l'eau. Fort heureusement il y a l'OFB qui dressent quand-même des contraventions à beaucoup d'individus. Beaucoup sont données, y compris aux plaisanciers. Il ne faut pas croire qu'ils soient tranquilles, contrairement au temps où il n'y avait pas l'OFB et les policiers de l'environnement, ce que déploraient les marins-pêcheurs qui étaient eux-mêmes aussi verbalisés.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet pour l'acquisition d'un bateau de 52 000 euros, dont 41 000 seraient apportés par l'État, ce qui est quasiment acquis, et 10 000 par la commune.

Il met ensuite aux voix le projet qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## 9 - SINISTRE VEHICULE

Préalablement à la présentation du rapport, le Maire informe l'assemblée avoir reçu un texte, dans la matinée, selon lequel dans ce type d'accident la commune est responsable étant donné que le montant de la franchise de son assurance est de 500 €.

En l'occurrence, un agent a fait marche arrière sur le véhicule de Monsieur LOUISAR et lui a cassé la lunette arrière de son véhicule, lui-même non assuré contre les bris de glace. C'est la raison pour laquelle la ville est tenue de le rembourser.

De l'avis de Monsieur PONCHATEAU, si la voiture de Monsieur LOUISAR n'est pas assurée contre les bris de glace, il n'a qu'à se débrouiller. Il demande ensuite si ce monsieur est assuré.

Le Maire répond que sa voiture est assurée mais pas pour les bris de glace, certaines personnes prenant le minimum en matière d'assurance.

Monsieur PONCHATEAU maintient que ce monsieur n'a qu'à se débrouiller.

Le Maire rappelle que la franchise est de 500 €, et le DGS explique que la ville a une assurance, mais que sa franchise est passée à 500 €, ce qui veut dire que tout ce qui sera inférieur à ce montant sera directement à la charge de la ville.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Alors juste une précision là-dessus Monsieur MARCELIN et Monsieur le Maire, par rapport au... au PV du 10 avril, on avait eu un cas de sinistre aussi. Et là-dessus vous m'aviez répondu effectivement que, quand c'était en bas de la franchise, c'est-à-dire on avait dit 200 à 300, c'est-à-dire qu'entre-temps c'est passé à 500. (Le DGS : oui) Parce que vous m'aviez dit le 10 avril que ça allait jusqu'à 300, et là c'est 400, et là vous avez dit 500. Ça veut dire qu'entre-temps ça a augmenté. »

Le DGS le confirme en expliquant que la ville a reçu un courrier de son assureur SMACL par rapport à sa sinistralité...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Ce qui a permis à celui-là d'être... mais par rapport à tous ces sinistres qui arrivent, qui normalement ne devraient pas être réglés là ici dans le Conseil

Page 29 sur 47

municipal, puisqu'on avait dit que normalement à partir d'un certain montant que la personne doit se référer à son assurance.

Est-ce qu'on a un statut ou un arrêté justement qui permet de fixer les modalités des responsabilités et des remboursements de ces sinistres aux collectivités, pour qu'on n'ait pas l'impression qu'il y a deux poids deux mesures, qu'il y a certains qui sont remboursés et que d'autres ne le sont pas pour X raisons. »

Le DGS répond par la négative. La ville n'a pas d'arrêté à ce niveau-là. C'est plutôt la règle de la franchise. Dès que la ville est en tort, qu'elle est à l'origine du sinistre et que le montant est inférieur la franchise, le dossier est présenté en Conseil municipal. Sinon le constat est envoyé, et ils s'organisent entre assurances.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Mais on a ce document qui dit quand la franchise augmente ? »

Le DGS répond que la ville reçoit un courrier de son assureur, et qu'elle en a reçu un récemment.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « C'est-à-dire que vous l'avez reçu avant ce sinistre ! »

Le DGS le confirme et Madame DOMERGE MAIKOOUVA dit « D'accord. OK. »

(Echanges hors micro)

Le Maire ajoute que c'est le même phénomène avec la Sécurité Sociale. Chaque année, malheureusement avec le nombre d'accidents de travail, le taux d'accidents de travail de la ville augmente. Et là malheureusement, vu le nombre d'accidents causés par le personnel sur le territoire de la commune, parce qu'il en y a des accidents, la SMACL a augmenté sa franchise ainsi que, l'on s'en doute bien, le montant de la prime.

A ce train, en cas de cyclone demain, le Maire pose la question de savoir à quelle sauce sera mangée la ville, puisque l'assurance va augmenter de 10 % en 2026, comme ça.

Il met ensuite aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité moins une abstention.

## **10 - CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTI-ACTIVITES – AVENANTS**

Le Maire fait lecture des trois avenants, tous passés en CAO, avec un avis favorable de la commission pour ces travaux qui continuent, avec des difficultés aujourd'hui sur la toiture avec Coralis.

Il demande ensuite s'il y a des questions puis met aux voix le dossier qui est voté à la majorité moins trois abstentions.

## **11 - ESPACES D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE « E.A.T. » - AVENANT N° 2**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Les études et travaux qui doivent se dérouler avec le bureau d'études augmentent, et comme attendu celui-ci applique ce que prévoient les textes, à savoir un montant sur ce nouveau montant prévisionnel de 14 515 000 €.

Le montant de l'avenant N° 2 s'élève à 181 867,29 €, et donc le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élèverait après signature de l'avenant N° 2, après que tous les travaux soient réalisés, à 786 826,75 €, au lieu de 604 959,44 € aujourd'hui.

C'est un dossier qui pourrait paraître à rallonge, puisque c'est quelque chose qui a commencé en 2004. Mais il se trouve que ce sont des dossiers financés à 90 % par la région, donc par la CTM aujourd'hui. Avec les changements de majorité à la Région tous les six ans, le dossier a été successivement arrêté puis repris, puis arrêté de nouveau etc.

Les EAT ne concernent pas que les Trois-Ilets. Ce sont les Trois-Ilets, les Anses d'Arlet, le Diamant, Sainte-Anne, la Pointe Faula au Vauclin, et l'Anse Spoutourne à Trinité.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite connaître les raisons de cette augmentation de 30 %, s'il s'agit de nouvelles sujétions, puisque ce projet a été traité il n'y a pas longtemps de cela.

Le Maire confirme qu'il y a eu de nouvelles sujétions après le vote du Conseil municipal. L'Anse à l'Ane ainsi qu'un certain nombre de choses ont été intégrées. Et le coût est passé de 10 à 14 millions de travaux prévisionnels, et le bureau d'études fixe sa rémunération en fonction de tout cela. Tout est toujours prévisionnel.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions, puis met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

La ville pourra donc passer cet avenant dont 90 % est passé par la CTM et l'Europe.

## **12 - PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES ENGAGEMENTS ANTERIEURS NON RATTACHES A L'EXERCICE COURANT**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

A cause de la cyber-attaque, la CTM n'a pas pu adresser en 2024 les factures à l'ensemble des organismes pour lesquelles le laboratoire territorial exécute des analyses, l'Office de l'eau inclus.

Les titres ont été émis depuis, mais n'avaient été rattachés aux dépenses de 2024. Il faut donc payer aujourd'hui.

Pour ce qui est de la facture Booster Auto, relative au changement de pneus d'une voiture de la ville, celle-ci n'était pas arrivée.

Et enfin, il y a une facture 2025 du laboratoire.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

La ville pourra donc payer aussi bien le laboratoire que Booster Auto.

## **13 - SUBVENTION A LA FEDERATION MARTINIQUEAISE DES FOYERS RURAUX POUR LA 18EME EDITION DES DUOS AU SOLEIL**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La course pédestre « Duos au soleil » revient chaque année, avec des équipes constituées d'un homme et d'une femme.

Monsieur JAIR ajoute que cette course se déroulera en octobre cette année, sous le thème de l'égalité. Elle sera donc ouverte aux couples LGBT et il faudra donc s'attendre à voir venir

participer à la course des couples LGBT, donc des couples hommes/femmes, des couples femmes et des couples hommes.

C'est ce qui a été mis en place avec l'organisation. Maintenant c'est l'égalité, et c'est forcément ouvert à toutes sortes de couples. Et ce sera peut-être beau à voir.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

#### **14 - SUBVENTION AU COMITE CYCLISTE DE LA MARTINIQUE POUR LA 45EME EDITION DU TOUR CYCLISTE DE LA MARTINIQUE**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Cela fait plusieurs années que le comité cycliste sollicite la ville, tant pour les séniors que pour les jeunes, mais le budget de la commune a toujours été mis en exergue. Cette année, comme c'est très difficile pour les ligues, la municipalité a accepté effectivement de recevoir les cyclistes.

Cela constituera donc un coût pour la ville. Outre les 11 000 € versés au Comité Cycliste pour récompenser et héberger les coureurs, la ville aura à sa charge un certain nombre de choses (travaux, repas des coureurs, réparation de la voirie pour permettre de recevoir cette course etc.).

Monsieur HABRAN souhaite ajouter que la ville a été représentée lors de la présentation du circuit de cet événement. Ses représentants le connaissent donc parfaitement.

Il évoque ensuite la période où Monsieur Alex AUDEL du quartier Poterie, membre d'un club du Gros-Morne (sauf erreur de sa part), qui a fait les beaux jours du cyclisme aux Trois-Ilets.

Il émet ensuite le souhait que la ville puisse renouer avec le cyclisme, et laisse le soin à Madame ADAINE de dévoiler le projet de la ville.

Madame ADAINE annonce que des représentants de la ville ont rencontré le président de Madinin Bikers qui sollicite la collectivité sur plusieurs projets :

- Dans les écoles, le savoir rouler, dans le cadre du permis vélo,
- L'ouverture d'une section vélo sur la ville des Trois-Ilets. Ce projet est au stade des discussions. Les conditions pour mettre en place cette section ne sont pas réunies, mais en tout cas cela bourgeonne.

Le Maire remercie Madame ADAINE et Monsieur HABRAN, puis rappelle que l'arrivée de l'étape aura lieu le 10 juillet et le départ le 11 juillet.

Il met ensuite aux voix le dossier (subventions et autres) qui est voté à l'unanimité des membres présents.

#### **15 - PLAN DE FINANCEMENT « TROIS-ILETS AMBIANCE FRIDAY NIGHT 2025 »**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

C'est une opération qui coûte à peu près 40 000 € / an.

Le plan de financement, qui sera adressé à la CTM dans le cadre de Friday Night 2025, prévoit soit 15 820 € apportés par la ville, 1 800 € par les commerçants et une subvention de 24 000 euros de la CTM.

Le programme est déjà sorti et commence le 11 juillet, jour du départ de la course cycliste qui arrive aux Trois-Ilets le 10.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix le plan de financement de la Friday Night qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## 16 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Ce sont les subventions que la ville attribue habituellement. Cette année le tableau ne comporte pas les sommes attribuées l'an dernier, mais les montants sont les mêmes.

Le Maire fait lecture de la liste des associations culturelles, et s'arrête sur les deux dernières pour lesquelles la commission ne s'est pas prononcée :

- L'association Beaufond en mouvement parce que le dossier est arrivé après la réunion de la commission. Il sera représenté au prochain Conseil municipal puisqu'il s'agit pour l'association de préparer son Noël.
- L'association BIP studio qui sollicite une subvention de 15 742 €. La commission laisse ici la décision à l'appréciation du Conseil municipal. Cette association utilise la salle de musique de l'espace Eudaric et veut la rénover, d'où cette demande de subvention.

Le Maire fait ensuite lecture de la liste des associations sportives et souligne l'importance de des Impériales. Le dossier de l'Association Sportive et Culturelle Gommier de Lumière n'a pas non plus été traité parce qu'arrivé après la réunion de la commission.

Le Maire souligne la nécessité pour Monsieur HABRAN (qui est sorti de la salle) et le service de la Culture et des Sports de se pencher sur le problème des gommiers. Il a en effet rencontré le fils de Monsieur Marceau BRELEUR qui lui a quasiment dit l'association ne ferait plus partie du Club de Gommiers de Martinique, en raison d'une mésentente avec l'autre club dont l'embarcation est aujourd'hui à Californie.

La Ville a fait cette Maison du Gommier à l'Anse à l'Ane, et aurait pu l'inaugurer à l'occasion de la fête du quartier. Mais cela n'a pas été possible en raison de cette mésentente. Le Maire demande donc à ce que la commission Sport rencontre les responsables de ces deux associations.

Il pose ensuite la question de savoir si la pratique du gommier sera possible aux Trois-Ilets sans que ces clubs ne soient membres du Club de Gommiers de Martinique avec lequel il y a un litige.

A une intervention hors micro, il répond « Monsieur BRELEUR particulièrement ».

Monsieur HABRAN, alors revenu, explique être malheureusement au cœur de ce problème. Il est directeur de course et ancien patron de Grain d'or.

Le Maire propose de discuter de cela au prochain Conseil municipal, puisque les dossiers pour lesquels il n'a pas été possible d'attribuer une subvention aujourd'hui ont été reportés, la ligne de conduite de ces associations n'étant pas connue.

Monsieur HABRAN, juste pour information, fait savoir que cela fait pratiquement deux années que l'on ne voit plus Fils de lumière en compétition, alors qu'ils reçoivent une subvention.

Lorsque la commission reçoit cette association, cette dernière dit qu'il n'y a pas de problème et qu'elle sera présente au cours de l'année. Mais ce n'est pas le cas.

C'est quand même désolant pour une commune terre du gommier. Il y a eu pratiquement une quinzaine de gommiers aux Trois-Ilets, et pratiquement tous se retrouvent à Californie : Pégase, Océanis etc.

Quand il discute avec la jeunesse, avec la population Iléenne, il constate qu'ils ont un engouement pour la pratique du gommier.

Comme il l'a déjà dit, cela le désole de voir que ce sont des amis qui sortent de Californie pour enseigner la pratique du gommier en milieu scolaire, alors qu'il y a des embarcations pour cela aux Trois-Îlets.

Il y a donc vraiment une réflexion à mener sur cela, parce qu'il ne faudrait pas, après les efforts faits par la ville pour la construction d'un centre pour l'hébergement des gommiers, que la situation soit ce qu'elle est actuellement.

Et puis il y a aussi un changement de mentalité. Le règlement interdit de naviguer à plus de 11 régatiers. En raison d'un engagement ailleurs, Monsieur HABRAN explique s'être fait remplacer ce jour-là et n'était donc pas à Californie. Mais en cherchant à connaître les raisons de l'absence de Grain d'Or, il a été informé qu'ils ont navigué à 14 équipiers, soit 3 de trop. Et la réponse qu'ils lui ont donnée est qu'ils n'avaient pas vu qu'ils étaient trois de trop. Il faut être sérieux.

Le deuxième point est que la voilure doit être limitée à 25 m<sup>2</sup>. En tant que directeur de course ce jour-là, il a demandé au président de l'association de faire attention à la voilure, et en retour ce dernier lui a « fait pression dessus » : « Non, non, non. »

Il mesure donc la voile, et constate qu'elle fait 33 m<sup>2</sup>. Il est ancien patron de Grain d'Or, qui est son gommier en tant que fan... Et ce sont deux exemples parmi d'autres. Et à l'issue de ce contrôle, la réaction de la présidente a été de dire qu'elle allait voir Monsieur le Maire et Monsieur PAIN pour leur dire qu'ils ne feront plus de course de gommiers aux Trois-Îlets, ni au bourg, ni à l'Anse à l'Ane, ni à l'Anse Mitan.

Le Maire demande ensuite aux élus concernés de sortir afin de procéder au vote. Il informe au préalable Monsieur HABRAN du report de délibération pour les dossiers de Beaufond en mouvement, BIP studio, Krav Maga et Tocata, et ajoute que la question du gommier sera étudiée.

Madame ROUVEL demande à poser une question.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA émet le souhait de revenir sur un point du rapport N°16, après le vote.

Madame ROUVEL répond que c'est ce dossier qui est en cours et tente à nouveau de prendre la parole.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Oui en fait, j'ai entendu les interventions sur le gommier, mais ça m'interpelle sur l'association la Force Mondiale Iléenne. Effectivement c'est une association qui fait des œuvres beaucoup à l'extérieur et aussi aux Trois-Îlets. Mais dans les textes, au niveau de ce qui est juridique ou au niveau de la collectivité, sachant que la collectivité normalement ne peut pas donner de subvention à une association qui n'est pas dans la commune, est-ce que les choses ont changé et permettent toujours de le faire, ou bien est-ce que on peut un jour se trouver dans une situation où X pourrait nous dire "Oui mais vous donnez une subvention à cette association, alors que vous n'avez pas la déontologie pour vous permettre de faire cela". Voilà c'est juste pour savoir au niveau de la Force Iléenne Mondiale, est-ce qu'on peut continuer à lui donner la subvention, est-ce que c'est encore réglementaire ou même si c'est pas réglementaire, dans quel cadre on le fait parce qu'on sait que quand une association n'est pas sur le territoire de la commune on ne peut pas lui donner de subvention. Mais là, on a un cadre particulier, puisque Monsieur PAIN en avait parlé que c'est une association qui fait des œuvres extérieures pour la collectivité, et des œuvres bien ciblées et aussi qui vient aussi en faire ici. Mais est-ce que nous sommes bien cadrés par rapport à ça, est-ce qu'on peut, au regard de la déontologie, pouvoir continuer à lui donner cette subvention, ou est-ce qu'il faut faire un avenant, un statut quelconque, pour qu'un jour on ne se trouve pas dans une situation délicate. »

Le DGS répond entendre ce que dit Madame DOMERGE MAIKOOUVA. Ce sont des choses que la ville vérifiera. Il a vu dans la collectivité du François que des subventions étaient attribuées à des associations ou à des collectifs franciscains qui étaient hors du territoire de la ville mais qui travaillaient à l'époque pour les franciscains d'ici et d'ailleurs. Donc à sa connaissance, il n'y a pas de restriction. La ville le vérifiera quand même, par rapport à ce que dit Madame DOMERGE MAIKOOUVA, mais à sa connaissance il n'y a pas de restriction à ce niveau-là.

Madame ROUVEL veut juste faire une remarque. Elle constate que ce rapport N°16 est présenté vraiment de façon minimaliste, parce que jusque-là chaque année, un peu plus de détails étaient donnés pour les demandes de subventions des associations, et quelques fois les élus en demandaient davantage.

Et là vraiment, elle trouve que c'est très minimalist. En haut de la page 146, elle voit que l'association BIP studio sollicite une subvention de 15 642 €, et que la commission laisse la décision à l'appréciation du Conseil municipal. Quand c'est aussi minimalist, les élus n'ont pas d'éléments leur permettant de débattre sur les subventions qui sont attribuées.

Le Maire, qui l'a évoqué en début de présentation, reconnaît qu'effectivement il n'y a pas les trois colonnes indiquant ce qui a été attribué en 2024, ce qui est demandé en 2025 ainsi que les propositions de la commission.

Le montant des subventions attribuées avait déjà été diminué en 2024, et la ville accorde cette année les montants de 2024.

Trois dossiers ont été reportés et ne seront donc pas traités ce soir, à savoir celui de l'association Beaufond en mouvement dont le dossier est arrivé en retard, l'association BIP Studio qui veut retaper le studio de musique, et l'Association Sportive culturel Gommier de Lumière. Pour les autres, le vote consistera à renouveler les sommes attribuées l'an dernier.

Madame ROUVEL déplore que cela ne soit pas notifié. Là le Maire le dit, mais cela aurait pu au moins figurer dans le rapport. Quelqu'un qui prend ce document tel quel, ne voit pas que la présentation est vraiment minimale, et c'est quand même dommage. C'est tout, c'est juste un constat qu'elle fait.

Le Maire acquiesce et conclut qu'il faut que les tableaux soient faits comme d'habitude.

Monsieur PAIN, au sujet des 15 000 € demandés, informe l'assemblée que la commission a souhaité avoir beaucoup plus d'éléments sur ce que représente ce studio, ce qu'il rapporte à la ville, ce qu'ils font... car elle ne dispose de suffisamment d'éléments. Dans ces conditions, elle a donc décidé de ne pas statuer et de laisser ce dossier à l'appréciation du Conseil municipal. 15 000 € pour une association.

Le Maire indique que ce sera rapporté dans le PV, mais que le rapport aurait pu être présenté autrement en disant effectivement que la commission n'a pas statué parce qu'elle n'a pas suffisamment d'éléments pour cela, et non laisser au Conseil municipal le soin de le faire.

Monsieur SAINTE-ROSE dit que Madame ROUVEL l'a devancé mais de toutes les façons il aurait fait les mêmes observations, parce que d'habitude effectivement, les dossiers sont beaucoup plus détaillés et font l'objet d'un débat beaucoup plus profond : années d'existence, à jour dans leurs cotisations etc.

Monsieur PAIN répond qu'il aurait fallu, comme le disait la commission, qu'ils aient eux-mêmes les éléments.

(Echanges hors micro)

Le Maire exprime son étonnement quant au fait que le Service Culturel n'ait pas reproduit le tableau qu'ils ont l'habitude de présenter chaque année.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Et puis Monsieur le Maire, il est clair que toute association quand elle veut avoir droit à une subvention doit présenter un dossier. Alors si je vois association... alors c'est pas bip hein, c'est ça c'est V.I.P. (remarque : prononcé en anglais) ... B.I.P. Studio, et si elle dit (?- inaudible) association c'est qu'elle doit présenter un dossier comme toutes les autres associations. Et comme Monsieur Serge PAIN dit il n'y a pas d'éléments ... »

Le Maire accorde que l'association aurait dû présenter un dossier. Même si la commission a rejeté le dossier, le Conseil municipal devait être informé qu'une association a fait une demande mais que la commission n'a pu statuer par manque d'éléments.

Le Maire met ensuite aux voix le dossier de demandes de subventions qui est voté à l'unanimité des membres présents, le dossier des trois associations en question n'étant pas inclus dans cette décision.

## **17 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR LE MARQUAGE AU SOL DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ILET CHARLES**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La directrice de l'école Ilet Charles a demandé à la ville de procéder au marquage du sol actuellement vierge depuis sa réfection. La ville a en effet refait la cour, et il faut maintenant marquer le sol. Le devis pour cela est de 8 039 €.

S'agissant d'enfants de moins de 12 ans, la CAF peut financer ce type d'investissement.

Madame TELEPHE et la Caisse des Ecoles l'ont donc interrogé afin de connaître le taux de financement possible. Et il se trouve qu'elle pourrait financer à 60% ces marquages divers (terrains de foot etc.) que l'on retrouve dans une cour d'école primaire.

Le Plan de financement correspondant sera donc envoyé à la CAF.

Le Maire demande s'il y a des objections, puis met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

À une intervention hors micro, le Maire répond que la cour de l'école îlet Sixtain c'est autre chose, à savoir refaire le caoutchouc. Et cela, ce sera pendant les vacances scolaires. Cette demande a été faite depuis l'an dernier.

## **18 - MODIFICATION DES TARIFS DE L'ACM**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le nombre d'enfants ne cesse de diminuer dans le pays, et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, donc le grand pouvoir français, a décidé que les parents étaient riches. Et au lieu de 18 € ce sera 13 €, au lieu de 13 € ce sera 9 €, et 0 € sera toujours 0 €.

Et donc malheureusement, la ville augmente la part parentale dans l'Accueil Collectif des Mineurs, qui va passer de 2 € à 7 €, de 7 € à 11 €, les 20 € restant à 20 €.

On verra donc les répercussions de tout cela. Ceux qui sont attendus dans les ACM ce sont les enfants de parents dépourvus, mais malheureusement ce ne sont pas ceux-là qui viennent, comme c'est le cas pour la garderie, les petites vacances ou le mercredi. Ce sont toujours ceux qui ne le méritent pas, pourrait-on dire, qui sont là.

Alors que 700 enfants peuvent en bénéficier, seuls 60 à 70 enfants viennent, soit seulement 10%. Cela veut donc dire que, malgré la baisse de la natalité à la Martinique, la CAF dépense moins. « Ni mwens ti moun », donc il y a moins d'allocations familiales de versées. Et c'est à ce moment que la CAF décide de diminuer sa quote-part.

Le Maire émet l'espoir qu'ils ne diminuent pas la partie de la PARS c'est-à-dire la restauration scolaire. Dans ce cas, ce serait l'Espace Sud qui porterait l'information.

Il demande ensuite s'il y a des objections, puis met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Ce nouveau tarif sera donc appliqué, et malheureusement, il y aura sûrement moins d'enfants dans les colonies de vacances aussi. Et après, on parlera de la délinquance et ceci et cela.

## **19 - MODIFICATION D'ACTES DE CREATION DE REGIES DE RECETTES « POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE MUNICIPAL DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES LOISIRS »**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Mesdames THEZEE Chantal et HAUSTANT Flora de la Caisse des Ecoles, sont respectivement régisseur et régisseur adjointe.

Jusque-là, le public pouvait payer en espèces dans la limite légale (jusqu'à 300 €) et par chèque.

Il n'y avait pas de délibération indiquant la possibilité de payer par virement bancaire, ou par carte bancaire avec ou sans contact. Connue pour sa rigueur, la DGFIP ne le permettait pas.

Il faut donc d'une délibération pour intégrer ces deux mentions.

(Echanges hors micro au cours desquels le DGS répond que l'on ne peut pas encore payer avec la carte vitale (humour), et que le portable est assimilé à la carte bancaire puisque présenté devant le TPE)

Le Maire met ensuite aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## **20 - REORGANISATION DES SERVICES : EVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME DE LA VILLE DES TROIS ILETS**

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Tout organigramme évolue. Ce projet d'organigramme est passé en CST comme il se doit.

Le Maire demande si les élus en ont pris connaissance et s'ils ont des questions.

C'est la nouvelle répartition des services dans laquelle il n'y a pas encore de nom. Le Conseil municipal et le CST le recevront bien sûr par la suite avec des noms.

De nouveaux postes ont été ajoutés.

### La mission Conseil de gestion

L'État demande de plus en plus des documents dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques. Combien coûte l'école, l'enlèvement des ordures, l'environnement etc.

L'Espace Sud a commencé avec l'eau, la restauration, les déchets. Les communes sont appelées à évaluer la politique publique. Toutes les collectivités de plus de 5000 habitants sont dans cette contrainte aujourd'hui.

Il y aura quelqu'un dédié à cela. Ce sont des mouvements internes. Cela ne veut donc pas dire qu'il y aura des embauches pour pouvoir répondre à cette mission.

Monsieur SAINTE-ROSE a observé que sur le nouvel organigramme la mission Politique Sportive apparaît, directement rattachée au DGS, alors qu'elle ne figurait pas sur le précédent. Il souhaiterait donc savoir en quoi cela consiste.

Le DGS le confirme et ajoute qu'il y avait préalablement un service des sports avec le collègue Monsieur POULLET qui est parti à la retraite. C'est donc l'occasion de revoir cette mission, politique sportive, la positionner effectivement au niveau de la direction générale pour gagner un peu en transversalité avec les autres services.

Cette mission n'a pas vocation à perdurer, mais à préfigurer ce que sera le futur service des sports, à réfléchir véritablement avec les élus en charge, avec les associations, sur une plus grande lisibilité de la politique sportive de la ville. C'est donc quelque chose de transitoire, le temps de mettre en place les choses, et le Service des Sports retrouvera sa place, réapparaîtra dans l'organigramme de la ville.

Et de la même manière qu'il y a le Service Culturel qui s'occupe de la vie associative culturelle, cette mission va s'occuper de la vie associative sportive.

Monsieur SAINTE-ROSE demande ensuite ce qu'il en est de la mission Conseil de gestion qui apparaît également.

Le DGS répond que, comme le disait le Maire, la ville a des obligations en matière d'évaluation des politiques publiques qu'elle met en place. Et il y a un enjeu au niveau de ce Conseil en gestion pour accompagner les services à développer leurs systèmes de pilotage, avec des tableaux de bord pour évaluer leur performance et puis alimenter le dialogue de gestion à leur niveau.

C'est donc vraiment une mission d'accompagnement qui pourra se voir confier des études ponctuelles également. Mais c'est véritablement mettre en place un système de pilotage au travers des tableaux de bord, et s'améliorer aussi sur la définition des objectifs.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si la cyber base fait partie de la bibliothèque, et demande où elle se situe (après que le DGS lui ait répondu par la négative).

Le DGS lui rappelle que la cyber base a été renommée Espace numérique.

Monsieur PAIN souhaite poser une question et faire une suggestion. Il aurait bien aimé voir "Pôle Education et Animation Culturelles" pas "Pôle Animation Culturelle". Il aurait préféré voir ajouter « éducation » dans la partie, car ce n'est pas que de l'animation. L'animation c'est "Ba moun bwè manjé ammizé tout kalté bagay koi". Animation c'est animer. Il aurait plus mis l'accent sur l'éducation .... puis l'animation culturelle.

Le Maire poursuit en expliquant que l'intitulé du pôle ne doit pas comporter uniquement le mot animation. C'est de ce dont il était question au départ, c'est-à-dire que l'on absorbe sans vraiment comprendre.

Monsieur PAIN acquiesce et répète « éducation ... animation ». Il pose ensuite sa question qui consiste à savoir si le secrétariat général est détaché de la communication comme c'est représenté (« il voit secrétariat général, il voit communication à part »).

Le DGS confirme que le secrétariat général est effectivement détaché de la communication, mais précise que c'était déjà le cas dans l'ancien organigramme.

Cela dit, il croit comprendre la question. Comme le Maire l'a dit précédemment, il y aura un certain nombre de mouvements en interne au niveau des services de la ville, et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de nom sur cet organigramme.

La majeure partie des services en place sont déjà existants, mais il y aura un certain nombre de mobilités au niveau des services. Et en faisant remonter ce service communication, la volonté est bien de le dynamiser. Il faudra le renforcer au sein des services de la ville.

Donc comme l'a dit le Maire, des appels à candidature seront lancés en priorité en interne, et s'ils sont infructueux, il faudra aller chercher en externe. Mais la volonté, la stratégie est de dynamiser cette communication à l'interne comme à l'externe.

Monsieur SAINTE-ROSE demande pourquoi le Pôle Développement économique, qui était dédié, a été gréé au Pôle Citoyenneté et services à la population.

Le DGS répond qu'il y avait six pôles auparavant, et que la ville a souhaité gagner en lisibilité en les regroupant. C'est pour cela qu'il n'y en a plus que quatre au lieu de 6. Et le développement économique apparaît effectivement dans le pôle Citoyenneté et services à la population.

Le développement économique est vu ici comme le fait d'apporter de l'économie, du service et de l'emploi aussi à cette population. Il aurait pu être placé ailleurs, en termes philosophiques, mais la réflexion a été dans ce sens pour l'intégrer à ce pôle.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Et puis ça fait le lien aussi entre les partenaires économiques et la ville. » (Le DGS : Tout à fait).

Le Maire demande si c'est clair pour le nouvel organigramme de la ville, et demande au DGS s'il s'agit d'une information.

Le DGS répond que c'est un vote.

Le Maire demande s'il y a des objections en précisant que toutes les observations seront prises en compte.

Il met ensuite aux voix le nouvel organigramme de la ville qui est voté à l'unanimité moins une abstention.

## 21 DEMANDE DE SUBVENTION DU COS

Il s'agit des 25 000 € habituels que la ville verse chaque année au COS pour qu'il puisse mettre en œuvre ses activités sociales, culturelles et sportives.

Le Maire relève que les élus ne disposent pas du rapport 2024 de l'association, et insiste sur la nécessité de l'avoir.

Le DGS explique que le dossier est arrivé tardivement, mais qu'il a tout de même été jugé souhaitable de l'inscrire. Dans la mesure où il n'est pas possible de le projeter, il propose, si les élus sont d'accord, de leur transmettre les éléments par mail dès le lendemain, comme la fois dernière. Sinon il faudra attendre le prochain Conseil municipal.

Le Maire explique que le COS se retrouve avec des dettes. Après que le DGS ait proposé hors micro de présenter éventuellement le point au conseil de juillet, il attire l'attention sur le fait que cette alternative retarderait le COS dans le paiement de ses dettes, parce c'est quelque chose qui passe habituellement en Conseil municipal en avril – mai.

Il questionne alors l'assemblée qui donne son accord pour le vote. Puis en rappelant que les élus recevront le rapport correspondant, il met aux voix ces 25 000 € habituels de subvention qui sont votés à l'unanimité des membres présents.

## 22 VAKANS BOD LANME

Le Maire fait lecture du rapport de présentation.

Vakans bod lanmè intègre la réception des 60 bacheliers et coûtera 15 000 € à la collectivité, soit 9 500 € de part communale et 5 500 € à la charge du CCAS.

Le Maire demande s'il y a des questions sur ce Vakans bod lanmè, qui se terminera à 22 heures le dimanche 20 juillet.

Il met ensuite aux voix le budget prévisionnel de la manifestation qui est voté à l'unanimité des membres présents.

## 23 IDENTIFICATION VISUELLE CCAS – INFORMATION

Le Maire rappelle que les élus ont reçu ce dossier qui fera l'objet d'un vote au mois de juillet.

Le CCAS a fait deux propositions de logo que le Conseil municipal devra approuver ou pas. Le Maire fait une lecture partielle du rapport de présentation.

Il invite ensuite Madame BOULET à dire un mot sur ce logo, qui sera voté au mois de juillet, afin que les élus puissent l'intégrer et l'analyser.

Madame BOULET répond que l'ensemble des éléments sont dans le rapport. Le but c'était de marquer la synergie qui existe aux Trois-Ilets en partant des couleurs du logo de la ville.

La superposition des trois feuilles a pour objectif de marquer l'intergénérationnalité, la mixité sociale.

Le CAS est collé pour marquer encore l'esprit de cohésion, la volonté de cohésion que le Centre recherche au sein de la ville.

Et le trait du A représente un peu un trait-d'union.

Le Maire rappelle que ce point sera repris, et invite les élus à l'analyser afin de poser leurs questions au mois de juillet.

Monsieur JAIR demande si c'est quelque chose qui se fait dans tous les CCAS de Martinique, s'ils ont tous fait leur logo.

(La confirmation lui est donnée hors micro).

Alors que le Maire proposait de passer aux questions diverses Madame BOULET reprend la parole pour expliquer qu'il lui appartient de préciser les choses, puisque c'est vrai que la question lui est posée.

Les deux logos figurant sur le document sont les mêmes. C'est juste pour voir l'effet visuel en fonction du support sur lequel ils sont placés.

Le Maire répond que la disposition est différente (ce que Madame BOULET réfute). Sur l'un, le CCAS est à côté, et sur l'autre il est en haut.

Madame BOULET explique qu'en fait le CCAS informe l'assemblée des deux possibilités d'utilisation du logo en fonction des supports qui sont utilisés.

(Echanges hors micro).

Il s'en suit un bref échange entre le Maire et Madame BOULET à l'issue duquel on peut retenir que le logo des Trois-Ilets existera toujours, et qu'il y aura CCAS et les Trois-Ilets (réponses aux questions du Maire).

Le Maire acquiesce, et dit voir deux logos, yann bô lôt yann anlè lôt.

## 24 QUESTIONS DIVERSES

### 24-1 DATE DE REALISATION DU BALISAGE DES CHENEAUX DES PONTONS DE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE

Monsieur SAINTE-ROSE avait demandé à ajouter un point sur la date de réalisation du balisage des chenaux des pontons sur l'Anse à l'Ane et l'Anse Mitan, motif relevé par la société Blue Line pour ne pas accoster sur ces secteurs.

Le DGS informe l'assemblée que sur ce point, la ville a reçu cette semaine de SOMATRAS un mail l'informant avoir reçu les bouées et que la mise en place des balisages commencerait la semaine prochaine. Ils préciseront le jour précis ultérieurement, mais la pose des bouées doit débuter la semaine prochaine. Ils les ont toutes reçues, elles ont été dédouanées de ce qu'il a compris, et donc ils entameront leur pose la semaine prochaine à l'Anse Mitan et à l'Anse à l'Ane.

### 24-2 TRAVAUX DIVERS : CLOTURE GOLF – CIRCULATION CRECHE ET AUTRES

#### Clôture du golf et circulation entre le bourg et Xavier

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Alors pour ce qui me concerne, en fait j'ai une question diverse d'information et puis une question diverse de sécurité. Alors au niveau de la réfection de la route départementale, j'aurais aimé savoir, la partie qui est en train d'être faite c'est la clôture du golf c'est ça ? La clôture du golf. Est-ce que c'est un avenant qui vient dans les travaux de la route départementale ou bien est-ce que c'est quelque chose qui vient à part, parce que j'ai l'impression qu'on a la route départementale, qu'on a ces travaux qui sont faits en même temps, et la réfection de la route n'est pas encore faite. Et j'ai vu qu'on a entamé ces travaux. C'est juste pour savoir s'il y a un lien, ou bien c'est deux choses différentes, ou si ça rentre dans le cahier des charges maintenant de la route départementale. »

Le Maire répond par la négative et explique que c'est une opération totalement CTM, à savoir la mise en place d'une clôture pour le golf. C'est la CTM qui le fait. En ce qui concerne la voirie, celle-ci a été réparée, afin de permettre effectivement une circulation un peu moins difficile que ce qu'elle était.

Il est prévu que le SMEM mette en place un câble pour réalimenter chaque domicile en basse tension, et tant que ce ne sera pas fait, la route ne sera pas refaite complètement.

Certains riverains auraient bien voulu qu'elle le soit déjà, mais d'autres disent que cela vaudrait peut-être mieux de la laisser comme ça, parce qu'aujourd'hui c'est du 50 km/h alors que lorsqu'elle sera fait ce sera du 100 ou 150 km/h. C'est ce qui se passe entre l'hôpital et l'école. Donc certains riverains la préfèrent comme elle est actuellement, parce que ça ralentit la circulation.

Après que Monsieur SAINTE-ROSE ait évoqué les dos d'âne qui y étaient, le Maire confirme qu'il y en aura, mais il fait observer que même avec les dos-d'âne entre l'hôpital et l'école « les voitures dansent ».

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Monsieur le Maire, puisqu'on en parle, vous parlez de dos-d'âne sur la route départementale, il y avait un passage-piéton au niveau de l'hôpital qui a été déplacé, qui a été mis plus bas au niveau de la maison PINVILLE.

Et je suis en train de me dire que vu qu'il y a... qu'il y a déjà Madame ACHILLE avec son commerce, il y aura un autre commerce à côté, on a le marché, et je trouve que ce passage piéton il est mal placé parce que les gens ne traversent pas sur ce passage piéton quand ils vont chez le commerçant, ils traversent en face de chez le commerçant.

Et je peux vous dire que moi aussi je fais la même chose. Voilà. C'est là où j'ai vu que c'était dangereux, parce que j'ai dit ben tient, mais je ne vais pas sur le passage piéton et je me sens presque obligée, comme c'est là que je vais, et pour ma sécurité je trouve qu'il était plus normal que le passage piéton soit au niveau de l'hôpital, là où il était pour permettre justement... mais il est vraiment mal placé parce que c'est très dangereux. Et les enfants traversent là aussi, et j'ai vu des motos aussi passer là. Le passage piéton il est vraiment mal placé. Je ne sais pas ce qu'on peut faire mais... il faudra le remettre là où il était. »

(Echanges confus inaudibles)

Le Maire ajoute que c'est la même chose concernant le parking dit NICANOR.

Madame ROUVEL, concernant ces deux dos-d'âne, dit avoir posé la question aux policiers le jour de la visite du centre de surveillance. Ces derniers lui alors ont répondu qu'il y a une distance de sécurité à respecter entre les deux dos-d'âne.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA précise parler du passage piéton.

Madame ROUVEL répond que c'est ça, les deux, et que c'est la raison pour laquelle ils ont été disposés ainsi.

Monsieur PAIN dit avoir rencontré le responsable des travaux. Et concernant les passages piétons, et non les dos-d'âne puisque ceux-ci étaient déjà faits, il leur expliquait aussi qu'il y a une distance.

Monsieur PAIN lui a alors répondu que eux, ils vivent là, sur place, alors que lui, il étudie dans son bureau sur son ordinateur. Il y a un passage piéton près de l'école et l'autre près de la maison PINVILLE. Alors entre les deux, celui qui veut aller au bord de mer doit monter au bourg pour redescendre sur le bord de mer, et celui qui vient du bord de mer doit aller près de l'école pour remonter au bourg. Il lui a donc dit que leur distance-là ne représente rien, sinon de la technique sur ordinateur, mais pas la réalité de fréquentation des gens.

Il lui a aussi expliqué justement que les dos-d'âne ne ralentissaient rien du tout. Et pendant qu'il le faisait, une voiture s'est mise à doubler, il ne sait combien de voitures sur le dos-d'âne devant l'école. Il lui a alors dit que c'est cela que vivent les riverains, que lui (le responsable travaux) a des techniques « techniques » qui ne sont pas la réalité des riverains.

#### Circulation au niveau de la crèche

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : (hors micro mais pas totalement inaudible) « Alors au niveau sécurité on continue sur les dos-d'âne et passage piéton au niveau de la crèche aussi. J'ai eu l'occasion, enfin j'y vais souvent maintenant puisque j'y vais... (rire général).. (le Maire lui demande d'allumer son micro). J'ai un bébé voilà et je vais à la crèche voilà, pour ceux qui veulent savoir, j'ai un bébé hein... (inaudible) ... alors j'ai un bébé et... un petit-fils, c'est mon petit-fils et je l'emmène à la crèche.

Et il s'avère que je me suis rendue compte du danger en y allant quelquefois, et j'ai remarqué qu'il n'y a pas de trottoir pour les parents. Et il y a des voitures garées en face de la crèche, des

voitures garées de l'autre côté. Les parents traversent derrière les voitures, traversent pour aller de l'autre côté. Et celles qui arrivent là en rentrant, et ben elles arrivent à toute vitesse. Alors, est-ce qu'il n'y a pas possibilité de mettre une sécurité au niveau de la maternelle et de la crèche, peut-être un passage piéton pour permettre aux parents d'aller de l'autre côté quand ils vont (reste inaudible car interventions simultanées). »

Le Maire pose la question de la localisation de l'accès à la crèche.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Par derrière. On rentre par derrière mais les voitures arrivent à toute vitesse. Et comme il n'y a pas de trottoir pour récupérer les enfants, les parents passent derrière les voitures et traversent pour aller récupérer les voitures de l'autre côté aussi. Parce qu'il n'y a pas de trottoir pour permettre... en fait il n'y a pas de trottoir, si tu veux, au niveau de la crèche là où se garent les voitures. Ce serait bien qu'il y ait un trottoir pour que quand ils sortent ils passent devant les voitures et s'ils ont des enfants à récupérer à la maternelle aussi, il y a un passage piéton pour ceux qui vont face et les autres ils continuent, ils vont directement à la maternelle. Ils n'ont pas besoin de traverser. Mais c'est tout un enchevêtrement de parents, de voitures, de personnes qui se garent en marche arrière. Et là quand ils font marche arrière c'est très dangereux. »

Le Maire demande s'il s'agit de la voirie qui est derrière la crèche.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Par derrière. (Le Maire : derrière l'école). En fait ce serait bien de mettre un passage piéton peut-être entre la maternelle et la crèche pour permettre aux gens de traverser pour aller prendre les voitures de l'autre côté de la route. Puisque déjà il n'y a pas de trottoir, et qu'ils traversent derrière les voitures. »

Le Maire fait remarquer que l'autre côté de la route est en terre.

Remarques : Des échanges suivent entre le Maire et Madame DOMERGE MAIKOOUVA, et on peut retenir que les gens se garent de l'autre côté de la route et que les voitures qui arrivent derrière roulent vite.

Le Maire conclut que la ville sera obligée d'installer un dos-d'âne (jaune).

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Les trucs en caoutchouc là (le Maire : oui), en caoutchouc tout simplement. Voilà. »

Madame PINVILLE, concernant cette question, informe l'assemblée qu'une visite de terrain était prévue dans le cadre de la prochaine commission Hygiène Sécurité Police. Elle ne disposait pas de cette information. La police sera présente, et elle avait prévu d'inviter aussi les Services Techniques, parce que parfois les demandes d'intervention auprès d'eux ne reçoivent pas forcément de réponse tout de suite. Et comme il y a tous les côtés techniques, les différents services pourront discuter, et peut-être faire des propositions à Monsieur le Maire.

Elle ne dit pas que le problème sera réglé, mais le notera dans le parcours. La police et les Services Techniques pourront ainsi faire remonter.

(Echanges divers hors micro)

Le Maire explique que ce ne sont pas les mêmes (vraisemblablement les dos-d'âne). Il n'est pas possible de mettre le caoutchouc sur la départementale. Là, c'est une voirie communale.

(Nouveaux échanges hors micro)

#### Marquage du STOP à l'intersection vers le quartier La Ferme

Monsieur Sainte-Rose dit ne pas vouloir en rajouter mais va quand parler d'un problème dont il a déjà fait part à la police municipale. Le marquage au sol du stop à la sortie de La Ferme est

quasiment inexistant. Il a eu un problème avec un gars de là-bas qui passait à toute vitesse. Ils ont failli en venir aux mains, parce que ce monsieur lui dit qu'il n'y a pas de stop.

Même après qu'il (Monsieur SAINTE-ROSE) lui ait montré une trace du marquage, le monsieur en question lui a répondu que ce n'est pas son problème, qu'il n'y en a pas, avant de passer directement, en disant « Priorité à droite ».

La réponse de Monsieur SAINTE-ROSE a été de lui dire « OK mon pote ».

Le Maire fait remarquer que même s'il n'y a peut-être pas le marquage au sol mais qu'il y a un panneau.

(Nouveaux échanges hors micro).

Le Maire demande s'il y a d'autres points sur la sécurité, avant de présenter à Madame PINVILLE le nouveau DST.

#### Vitesse sur la départementale à l'intersection du quartier la Pointe

Monsieur HABRAN revient sur le problème lié à l'entrée du quartier, qu'il vit au quotidien. Les voitures y passent à vive allure. Il y a celles qui sortent de l'Anse Mitan qui veulent aller à La Pointe, celles qui sortent de La Pointe pour aller vers le bourg, et il y a déjà eu deux accidents. Les véhicules roulent vraiment vite malgré le panneau de limitation de la vitesse.

Donc avant qu'il y ait mort d'homme, il souhaite attirer l'attention de l'ensemble des élus sur ce point super important pour lui.

#### Trou sur la route de la Ferme

Madame de DOMERGE MAIKOOUVA : « Monsieur le Maire vous avez présenté Madame PINVILLE au nouveau Directeur des Services Techniques ... (Intervention hors micro de Madame PINVILLE vraisemblablement) ... oui je sais, mais au niveau du PV, je voulais revenir là-dessus, tu arrives en cours de séance mais on oublie de mettre que tu étais présente, non seulement pour le 10 avril, et aujourd'hui il ne faut pas qu'on oublie de mettre que tu étais présente. »

Le Maire demande de faire figurer sur le PV que Madame PINVILLE est arrivée en cours de séance, à 20h 47min.

Madame de DOMERGE MAIKOOUVA : « J'ai juste oublié, pour La Ferme, au niveau de la maison Fontaine, c'est ça ? Il y a eu vraiment un affaissement de la route qui fait que je pense que quelqu'un va vous ramener un jour une facture à rembourser. (intervention hors micro) Ça a été signalé ? Oui parce que là, elle s'enfonce vraiment et les voitures basses rentrent dedans. Et là je me suis fait quelque ....?... injuriée ( ? - inaudible) « Yo ka di mwen men ou ka pran la rout la tou lé jou...ou élu es ou pa ka ouèy »

(Échanges hors micro sur la localisation de cet affaissement)

Le Maire parvient (à l'issue des échanges) à localiser la maison FONTAINE qui se situe dans un virage entre l'entrée de la maison DOMERGE MAIKOOUVA et la Savane des Esclaves.

#### Accotement au quartier la Pointe

Madame Nathalie HABRAN veut poursuivre dans la même direction pour signaler que lorsqu'on se rend à La Pointe également, l'accotement mérite d'être fait parce qu'il y a des trous et les voitures ne peuvent pas se croiser. Le problème demeure.

Le Maire acquiesce, et évoquant les demandes d'augmentation du personnel, les demandes de ticket restaurant etc., admet qu'il faille bien payer le personnel, mais insiste sur l'idée que l'une

des missions des élus est de rendre un service à la population. Et il a l'impression que le budget de la commune devrait d'abord passer pour le personnel et ensuite pour le service à la population. Il pense que c'est le contraire et que ce n'est pas évident.

#### Demande de subvention de l'association Les Impériales

Madame ADAINE signale que la présidente de l'association Les Impériales vient de l'appeler afin de lui demander de vérifier que sa demande de subvention était bien arrivée à la ville.

Le Maire fait remarquer leur demande de subvention a déjà été traitée et qu'il s'agit peut-être d'une demande exceptionnelle. Madame ADAINE le confirme et précise que l'association doit partir pour un championnat.

A l'issue d'échanges divers hors micro, il en ressort que le Maire n'a pas encore pris connaissance du dossier.

#### **24-3 INVITATION DU SMTVD**

Monsieur GALY informe les élus qu'une invitation a été adressée aux 34 communes par le SMTVD. C'est vrai que le SMTVD est connu par le prisme des affaires du genre 60 millions de détournements ou autres, alors que l'établissement c'est 30 millions de budget. Et tout cela est relayé par des journalistes qui ont pignon sur rue.

Le comité syndical a décidé de mener une campagne d'information sur ce que fait le SMTVD. Une invitation a donc été envoyée aux 34 communes. L'établissement en a déjà reçu quatre, à savoir les communes de Schœlcher, Grand-Rivière, Prêcheur et Saint Esprit.

Monsieur GALY dit en avoir déjà discuté avec le DGS concernant les agents, mais il aurait souhaité quand même qu'il y ait quelques élus qui fassent le déplacement pour venir voir ce qui se fait au sein du SMTVD.

Ils les invite à venir :

- Visiter le CVO, le centre de valorisation organique où l'on broie les déchets verts et les déchets ménagers, où on fait du compost qui est distribué gratuitement à la population et aux communes.
- Visiter le centre d'enfouissement qui est intéressant puisqu'il y a cinq alvéoles.
- Voir comment les choses se passent quand on parle du SMTVD, afin de savoir de quoi il s'agit.
- Voir l'UTVD, l'usine de traitement et de valorisation des déchets à Dillon, qui est une usine d'incinération de déchets avec deux lignes de fours.

Il pense que tout cela sera intéressant et lance son appel aux élus, parce l'établissement a déjà reçu des élus, des administratifs et des agents des Services Techniques des autres communes.

Il ne répondra pas aux questions ce soir, et attendra simplement les élus sur le site du SMTVD la prochaine fois. Il invite ceux qui veulent faire partie de cette délégation au Robert à se rapprocher du DGS, et ils seront ravis de les recevoir.

#### **24-4 PROBLEMATIQUE DES DECHETS A LA POINTE DU BOUT**

Madame BOULET, dans la mesure où il est question de déchets, signale que l'escalier du parking en face de Budget est parfois carrément impraticable en raison des déchets qui s'amoncellent juste à côté.

Le Maire répond que c'est un problème que la ville est en train de voir avec l'Espace Sud, mais aussi avec les commerçants parce que ces derniers disposent de poubelles au sein du Village Créo, même s'ils disent le contraire.

Ce sont les commerçants du Village Créo. Le seul qui serait hors du Village Créo est celui qui est dans l'angle et qui dépend de l'hôtel La Pagerie, où là, il faudrait leur attribuer une poubelle.

Madame PINVILLE informe les élus que la ville dispose de deux caméras mobiles dans le cadre de la vidéosurveillance. Une a été mise au quartier La Pointe, où l'on a vu quand même une amélioration, et l'autre est au niveau justement du parking de Trou Etienne. Et effectivement il a été constaté que ce sont les restaurateurs qui viennent jeter leurs déchets à cet endroit. Et une fois interpellés, ils disent qu'ils n'ont pas de poubelles.

Le Maire dit que la ville doit contrôler. Les poubelles y ont toujours été. Il y a un local poubelles au sein du Village Créo, et donc il faut que cela soit respecté avec le syndic.

Il a déjà dit à la police qu'il y a des poubelles au sein du Village Créo et qu'il faut que cela soit respecté.

Monsieur GALY informe avoir été interpellé à plusieurs reprises sur ce problème, et être intervenu à chaque fois au niveau de la SEEN. Et il affirme que les poubelles sont ramassées.

Le Maire le confirme, et attirant l'attention du DST, dit qu'il y a quelque chose à faire. Les commerçants du Village Créo disposent en effet d'un local poubelles et ils doivent y déposer leurs poubelles. Ils peuvent être verbalisés, et c'est à eux de voir avec leur syndic.

Madame ROUVEL indique qu'il y a des restaurateurs qui vont derrière le Crédit Agricole, verser dans les bouches d'égouts leurs restes de restauration.

Le Maire ajoute que parfois ils les déversent directement au sol. Il faut que la police fasse le nécessaire avec leur syndic.

Il demande pourquoi est-ce que brusquement ils veulent mettre leurs déchets dans le parking, alors qu'au début ils utilisaient leur local poubelles. Il en déduit que c'est peut-être une nouvelle politique qui est menée par le syndic du village créole pour leur dire de ne pas y mettre leurs poubelles.

Ils ont peut-être mis quelque chose d'autre dans le local. Il n'a pas le temps d'aller l'inspecter, mais peut-être qu'il a été fermé. Il ne serait pas étonnant que le Village Créo l'ait fermé.

## 24-5 ANNONCES DIVERSES

Monsieur PAIN intervient pour faire quelques annonces.

Il rappelle que les vacances arrivent, mais qu'il ne va cependant pas parler de Friday Night ni de la fête de l'Anse Mitan ni de la fête de l'Anse à l'Ane. Il y a des flyers etc.

Il veut d'abord annoncer la reprise de rando vacances le dimanche durant tous les mois de juillet et d'août. La première aura lieu le dimanche 22 juin. Cela fait beaucoup de randonnées, et comme cela fait beaucoup de randonnées, il aurait aimé voir à chaque fois ne serait-ce qu'un petit élu, même un seul.

Ensuite le rando tour arrivera aux Trois-Ilets le 20 août. Il se déroule sur toute la Martinique et fait des étapes dans certaines communes de la Martinique dont les Trois-Ilets.

La ville reprendra aussi les « Mal palan », dont trois seront organisés en juillet/août avec Katia à l'Anse à l'Ane, l'Anse Mitan et Pagerie, où il s'agira de parler de l'histoire de ces quartiers.

Monsieur PAIN informe aussi l'assemblée que la création de l'association des commerçants du bourg est en cours. Ils iront déposer leurs statuts à la préfecture.

Certains ont dû remarquer que depuis quelques temps ils organisent des animations eux-mêmes. Ils en ont déjà fait pas mal.

Ils organisent déjà quelque chose fin juin (le vendredi 27 juin), et pensent prendre en charge une Friday night au début du mois de juillet et une autre à la fin du mois d'août.

Et comme ils se constituent en association et qu'ils vont déposer leurs statuts, Monsieur PAIN propose de les aider. Cela faisait en effet des années qu'il n'y avait rien sur le front de mer, et là ils sont maintenant dans une dynamique de faire vivre ce bord de mer. Ce serait donc bien durant cette période touristique de leur donner une aide et de faire de la publicité au niveau des hôtels et autres pour faire venir du monde au bourg, l'objectif étant toujours de dynamiser le bourg.

Le Maire remercie ensuite les membres de l'assemblée. Il rappelle qu'il y aura peut-être un Conseil municipal en juillet, en fonction des points à traiter.

Il lève ensuite la séance.

**Fin de séance : 22h 43min.**

Le secrétaire de séance,



Lionel SAINT-PRIX

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL